

Construire ensemble l'avenir de notre territoire!





























EDITO

Nous sommes à la croisée des chemins. Des choix importants sont devant nous. Les projets que nous réalisons et engageons à travers ce document sont et seront déterminants pour notre agglomération et surtout pour ses habitants.

Environnement, habitat, ressource en eau, urgence climatique et nouvelles mobilités, emplois et développement économique, rien ne doit être ignoré. Ouvrons les yeux et prenons conscience que le monde change. Le réchauffement/dérèglement climatique, la crise des énergies, la rareté du foncier, l'inflation, sont autant de problématiques que nous devons intégrer dans notre viseur.

Les élus de l'ACSO ont su très tôt s'emparer de ces sujets, parfois en les découvrant. Depuis, en élargissant nos compétences, notre expertise a progressé. Il nous faut dorénavant nous engager dans des démarches plus affirmées, cohérentes et structurées.

Notre agglomération a terriblement souffert dans les années 1980-1990 des politiques

de casse industrielle. Elle a su encaisser les mauvais coups, riposter et rebondir.

Choisir est difficile. Il faut savoir conjuguer le rêve, l'idéal et la réalité. Cette part de rêve qui nous aide à nous dépasser, cette vision raisonnable qui consolide les projets pour flirter avec l'idéal.

Nous avons la responsabilité collective de faire évoluer notre territoire qui est en pleine expansion. Les fortes pressions subjes par le sud de l'Oise sont encore plus palpables au sein de l'ACSO. L'arrivée de la ligne Roissy-Creil-Picardie est une chance que nous entendons saisir pleinement. Nous devons être prêts à accueillir cette nouvelle infrastructure maieure. L'ouverture vers le deuxième plus grand aéroport d'Europe donnera la possibilité aux investisseurs de choisir notre agglomération pour venir s'implanter. De nouveaux salariés et habitants vont choisir l'Oise, et nous devons aussi être prêts à les accueillir avec une offre de logements adaptée et diversifiée. La

reconquête du quartier Gare que des propriétaires peu scrupuleux ont investi est un premier signal fort. Les aménagements des berges, la création de voies à mobilité douce, la place de la voiture en milieu urbain sont autant de sujets que nous aurons à traiter.

«Gouverner, c'est choisir, si difficiles que soient les choix ». Pierre Mendès France.

Nous avons à travers ce projet de territoire fait des choix. Nous avons recueilli l'avis des habitants, des personnalités qualifiées, des élus. Aujourd'hui nous sommes en capacité de présenter le futur de notre agglomération. Ce futur mêlant Ambition, Créativité, Solidarité, Opiniâtreté est à construire collectivement.

Jean Claude VILLEMAIN, Président de l'ACSO **Sophie LEHNER,** Vice-Présidente de l'ACSO en charge du Projet de Territoire

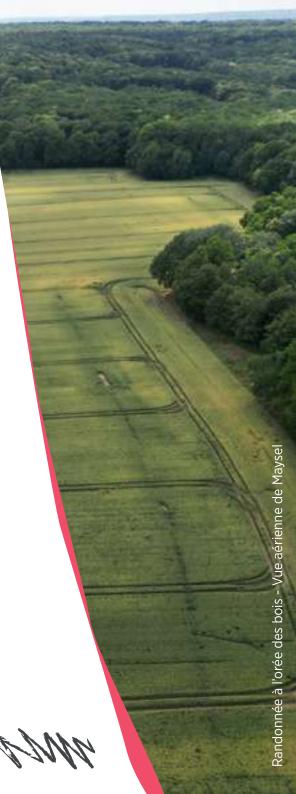
Aujourd'hui, un cap est franchi et à travers cette nouvelle édition de notre projet de territoire, nous nous engageons dans une démarche:

nbitieuse car nous que nous devons préparer le territoire pour les générations futures. L'urgence est là. Collectivement sachons répondre et appréhender la crise environnementale fouet. Soyons créatifs, inventifs en requalifiant les friches industrielles. en redonnant à la nature offrant à nos concitoyens les meilleures conditions de vie au quotidien.

réatrice d'emplois en sommes conscients nous mobilisant auprès du monde économique pour faciliter l'implantation d'entreprises. Sachons travailler de concert pour faire coïncider l'offre et la demande, former aux métiers en tension pour que nous prenons de plein mettre en adéquation l'offre avec la demande. Le campus de la formation sera une réponse concrète à laquelle vient s'ajouter la place qui lui revient, en autour de territoires d'industrie l'école de production.

olidaire avec les habitants de notre agglomération. Impulser et proposer de nouveaux programmes de logements pour mieux habiter et mieux vivre. Les programmes de réhabilitations lourdes des bâtiments existants sont d'ores et déià amorcés pour faire baisser les charges énergétiques et renforcer le confort des appartements. La traque des marchands de sommeil, ces propriétaires sans scrupules qui louent des appartements dans des conditions indignes et indécentes, sont des objectifs prioritaires déjà mis en œuvre et aui seront amplifiés.

piniâtre, tenace dans notre volonté d'accompagner la mutation engagée de notre territoire en proposant des alternatives, en osant parfois l'impossible. Nous avons un tissu économique riche mais les habitants de notre agglomération ont des revenus faibles. La construction de la passerelle ferroviaire, l'implantation du port de plaisance, la reconversion des friches industrielles et urbaines sont autant de marqueurs positifs et attractifs pour notre territoire.





Jean-Claude Villemain Président



Marine Filipidis

1ère Vice-Présidente Aménagement du territoire urbain et rural

« L'accessibilité doit être un levier stratégique de développement pour garantir l'attractivité du territoire.»



Badia Zrari

2^e Vice-Présidente Politiques de l'Habitat

«L'ACSO s'est fortement mobilisée pour saisir les grands enjeux de l'habitat avec des projets ambitieux. Notre objectif: que chaque habitant puisse bénéficier d'un habitat de qualité.»



Jean-Pierre Bosino

3° Vice-Président Prévention de la délinquance Politique de la ville Renouvellement Urbain

«L'inclusion et l'accès au droit, l'ADN de l'agglo! Favoriser le lien social est une priorité pour permettre à tous de s'épanouir sur le territoire»



Gérard Weyn

4º Vice-Président Transports publics

« Avec une forte densité de population, les transports en commun sont une réponse forte pour réduire l'usage de la voiture. Rendre cette offre plus attractive permettra de réduire les émissions de gaz et diminuer l'emprunte carbone de l'ACSO. Les efforts doivent être collectifs pour des résultats efficients »



Frédéric Besset

5° Vice-Président Économie

« Nous devons accompagner les entreprises locales dans leur développement afin de rendre l'agglo toujours plus attractive. »



Jean-Michel Robert

6° Vice-Président Eau et Assainissement

«L'eau est une ressource vulnérable qu'il revient de protéger qualitativement et quantitativement.»



Michel Blary

7º Vice-Président Tourisme et Patrimoine

«Notre agglo, entre pierre et eau, a tous les atouts pour faire de l'agglo une destination touristique attractive.»



Raymond Gallièque

8º Vice-Président Milieux aquatiques

« Aujourd'hui, on parle de goutte d'eau mais demain on parlera de goutte d'or. Nous anticipons les enjeux environnementaux en mettant la préservation de la ressource en eaux au cœur des projets portés par l'agglomération. »



Didier Rosier

9^e Vice-Président Agriculture

«La promotion de développement durable passe aussi par le contenu de nos assiettes. Le Plan Alimentaire Territoriale, en favorisant l'agriculture bio et locale, nous permettra d'aller plus loin dans notre démarche environnementale globale.»



Jean-Michel Le Quilliec

10° Vice-Président Personnel et organisation

«Une action publique efficace au service de tous participe à la dynamique du territoire.»



Sophie Lehner

11º Vice-Présidente Projet de Territoire et Plan Climat Air Energie Territorial

« Pour être au plus près des attentes de la population, nous nous devons d'aller au-devant des habitants. Placer la communication et la co-construction au cœur de nos actions est capital pour la réussite des projets et



Jean-François Dardenne

12^e Vice-Président Bâtiments et travaux

« Les nombreux projets de l'agglo comptent des chantiers importants qui contribuent à la mutation du territoire.»



Catherine Dailly

13° Vice-Présidente Accès aux droits Lutte contre les discriminations

«L'agglomération se doit être au service de l'efficacité collective pour assurer un développement innovant et assurer une réelle attractivité du territoire »



Isabelle Rose Massein

14° Vice-Présidente Collecte et traitement des déchets

«Améliorer la gestion des déchets est capital pour une agglo plus verte et plus respectueuse de l'environnement.»



Fabrice Martin

15° Vice-Président Culture et Sports

«La culture et le sport sont des vecteurs de lien social et des moteurs de développement importants qui participent au dynamisme et au rayonnement de l'agglo.»



Emmanuel Perrin

Conseiller communautaire Mobilités alternatives

« A l'agglomération Creil Sud Oise on veut vous donner envie de prendre le vélo en mettant l'accent sur les mobilités actives. Le vélo c'est : bon pour ma santé, celle des autres, celle de la planète. Et c'est bon pour mon porte-monnaie! »



Hervé Roberti

Conseiller communautaire Emploi et Formation

« Les politiques publiques engagées doivent prendre en compte les questions de l'emploi pour aider les entreprises à recruter les habitants du territoire et permettre aux habitants d'obtenir un haut-niveau de formation. »



Nathalie Varlet

Maire de Saint-Vaast-lès-Mello

«L'aménagement du territoire doit permettre un développement urbain et économique qui prend en compte la préservation des espaces naturels, trésors verts de notre agglomération.»



Hervé Lefez

Maire de Maysel

«La transition écologique s'accélère. L'ACSO cherche à maitriser sa consommation des fluides énergétiques. Ainsi, une réflexion globale est menée sur le choix des matériaux pour la rénovation des bâtiments et les nouvelles constructions.»



Serge Macudzinski

Maire de Saint-Maximin

« Pour renforcer l'attractivité, nous travaillons à une structuration des filières de proximité vertueuses »



Alexandre Ouizille

Conseiller communautaire Finances, personnel et organisation

«Le changement climatique est un enjeu pour la santé environnementale! Les collectivités ont un rôle important à jouer pour protéger la santé de sa population avec des actions concrètes.»



AMP.

POURQUOI L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE?

Le projet de territoire que porte l'ACSO a été adopté en 2017, année de la fusion entre deux intercommunalités: la Communauté de Communes Pierre Sud Oise (PSO) et la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC). Depuis, en six ans, l'ACSO s'est développée en prenant de nouvelles compétences, autour d'un nouveau pacte de gouvernance entre les élus. Des projets majeurs et innovants pour l'avenir de son territoire ont été lancés et se concrétisent aujourd'hui. L'ACSO se positionne désormais dans le Département comme une personnalité incontournable.

Par ailleurs, le contexte général dans lequel s'inscrit son action a singulièrement évolué depuis les élections de 2020. Bien des sujets et priorités illustrent la nécessité de repenser notre stratégie et adapter nos réponses aux besoins qu'expriment aujourd'hui les habitants.

Notre territoire devient de plus en plus attractif. L'arrivée de nouveaux habitants s'échappant des grands ensembles urbains est une nouvelle donnée. Ils viennent ici trouver la connexion avec l'Île de France et rechercher un cadre de vie alliant nature et services. Nos communes rurales sont de plus en plus attirantes et l'ACSO accompagnera ce virage important dans leur peuplement.

L'implantation de nouvelles entreprises a entraîné un niveau d'emplois qui dépasse celui des actifs du territoire, alors même que le niveau de chômeurs reste élevé. L'enjeu de la formation des demandeurs d'emplois et des jeunes en particulier devient encore plus prégnant.

Du fait de l'urgence climatique, la transition écologique

doit être le fil rouge et transversal de l'action publique, à l'échelle nationale et locale. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Plan Alimentaire Territorial (PAT), l'Atlas de la biodiversité porteront cette ambition et renforceront nos réponses quel que soit le domaine visé (énergies, cycle de l'eau, déchets, rénovation des bâtiments, modes de transport, circuits courts, espaces naturels etc...).

Corollaire de la pauvreté, le «mal logement» est désormais reconnu comme le mal du 21ème siècle dans notre pays. Dans la continuité du travail engagé avec l'OPAH et le déploiement des outils ALUR, notre Plan Local de l'Habitat (PLH), qui sera adopté en 2023, en fait une de ses priorités, pour la santé des habitants et l'amélioration de leurs conditions de vie.

La reconversion des friches industrielles et urbaines qui caractérisent une partie de notre territoire ainsi que son histoire, se révèle aujourd'hui comme un atout majeur pour l'avenir économique du bassin creillois. A l'heure du zéro artificialisation nette des sols (ZAN), la sobriété foncière s'impose à nous aussi. L'action résolue menée depuis plus de 10 ans sur les grandes friches de l'ACSO pour les dépolluer et déconstruire, portent maintenant ses fruits.

Autre fait important depuis 2020: la confirmation du barreau Roissy/Creil/Picardie à l'horizon 2027. De la revendication au projet sans cesse repoussé, la requalification du pôle gare prendra en compte un flux de voyageurs, déjà peu soutenable, qui doublera lors de la mise en service de la nouvelle ligne. La future attractivité du quartier de la Gare soulève ainsi de multiples questions (stationnement, échanges

multimodaux, mobilités douces, espaces publics...), lesquelles sont au centre des débats entre EPCI dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Réalité contrastée, l'essor du numérique est facteur de progrès pour une partie de la population mais est aussi facteur d'exclusion pour d'autres. Nous le constatons au quotidien. La **feuille de route numérique** dont l'ACSO s'est dotée porte l'ambition de réduire la fracture numérique entre les populations de notre territoire.

Enfin, depuis les réformes territoriales, la gouvernance publique locale repose à présent sur des politiques contractuelles, en particulier entre l'Etat et les EPCI, comme en témoignent les signatures du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ou de la convention Territoires d'industrie entre 6 EPCI. De nouvelles coopérations se font jour, entre les territoires et leurs EPCI, pour trouver de nouveaux équilibres et complémentarités tant concernant l'emploi, le logement ou les transports.

L'actualisation du projet de territoire s'imposait donc, en **favorisant la concertation la plus large possible**, avec les habitants (11 réunions publiques entre mars et juin 2022), avec les élus des communes et agents de l'ACSO (4 séminaires). La démarche a associé tout au long du processus le Conseil de Développement et de Transition Ecologique (habitants), qui a travaillé sur une contribution dont des extraits complètent désormais chaque axe du projet de territoire actualisé.

5 GRANDES ORIENTATIONS

AGIR POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE, AUX MOBILITÉS TOUJOURS PLUS DURABLES

p. 36

ENTREPRENDRE
POUR RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE

p. 64

ŒUVRER POUR FAIRE DE L'ACSO UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE, MOBILISÉ POUR L'ENVIRONNEMENT

p. 10

S'ENGAGER POUR CONSTRUIRE UN TERRITOIRE UNIFIÉ, AU SERVICE D'UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE

p. 50

S'INVESTIR POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET POUR TOUS

p. 82

UN PROJET DE TERRITOIRE CONSTRUIT EN CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LES ÉLUS

15 réunions publiques

36 groupes de travail habitants + élus de l'agglomération

participants
aux réunions publiques

1016 idées et propositions

LES BIENS COMMUNS DU TERRITOIRE

L'ACSO est une intercommunalité jeune. Créée en 2017, elle regroupe 3 communes urbaines formant un ensemble continu de 72 250 habitants, 3 communes péri-urbaines rassemblant 14 000 habitants et 5 communes rurales totalisant 3 400 habitants.

Mais notre communauté jeune gère en commun des ressources plus anciennes, millénaires, constituées de patrimoines naturels, construits et immatériels, qui sont autant de biens communs à préserver pour le bien-être des habitants et des générations futures

Les impacts du réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité, les enjeux de cohésion sociale et de santé renforcent l'impérieuse nécessité d'une gestion durable de ces biens communs. Le projet de territoire s'appuie sur ces ressources pour mieux les préserver et les valoriser mais aussi pour donner les moyens aux habitants, aux actifs et aux entreprises du territoire de s'adapter, de développer leur résilience.

L'EAU: UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

L'eau est l'épine dorsale du territoire. L'Oise, le Thérain, la Brêche alimentent un bassin de vie de plus de 110 000 habitants et rendent de multiples services. La préservation de leur qualité environnementale, leur réappropriation comme espace de promenade sont aussi essentielles pour la qualité du cadre de vie, la santé et le bien-être des populations que pour les activités industrielles et de transport fluvial.

Les étangs, les zones humides constituent aussi une richesse à préserver, comme écrins pour la biodiversité.

LES COTEAUX ET PLATEAUX AGRICOLES ET FORESTIERS: DES PAYSAGES À « AUGMENTER »



La valorisation des grands espaces agricoles et forestiers est un enjeu d'avenir pour le territoire tant pour le développement d'une agriculture durable et locale, qui favorise des sols vivants et sans intrant chimique (pour la santé alimentaire, préserver la ressource en eau et développer la biodiversité) que pour la résilience des espaces forestiers face aux risques de maladies et de sécheresse, liés au réchauffement climatique. Ce patrimoine vivant doit être géré avec une stratégie et des règles partagées pour stimuler les nombreux services qu'il fournit déjà ou peut fournir au territoire en termes de puits de carbone, d'habitats pour la biodiversité, d'alimentation locale, de biomatériaux, de lutte contre les inondations mais aussi de grands espaces pour se ressourcer et randonner...



LES PATRIMOINES DE LA PIERRE ET INDUSTRIEL: DES MARQUEURS FORTS D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE À VALORISER

Outre le patrimoine naturel et fluvial, les patrimoines de la pierre et industriels sont des éléments singuliers qui fondent l'identité du territoire. La pierre du sud de l'Oise est un patrimoine dont l'exploitation est ancienne et qui constitue un élément marquant du paysage architectural local. L'existence de plus d'une centaine de carrières sur le territoire est une opportunité de développement écologique, d'activités économiques et touristiques.







Quant au patrimoine industriel, il est à la fois matériel et immatériel: sa matérialité se traduit par la présence de grandes entreprises sur le territoire mais aussi par des bâtiments en friche à réhabiliter pour donner une nouvelle vie à des architectures exceptionnelles et marqueurs de l'identité paysagère. Elle se traduit aussi par des déconstructions qui laissent place à des friches comme autant d'opportunités pour reconstruire la ville sur la ville et pour créer des îlots de nature en ville.

L'industrie est aussi un patrimoine immatériel, à travers la culture et les savoir-faire du territoire qu'il faut valoriser et réactiver (formation) pour continuer de développer la résilience de ses habitants, après une période de déclin industriel.



L'ESPACE PUBLIC: UN « PATRIMOINE » CONVOITÉ, À PARTAGER

L'espace public en ville, dans les villages et comme moyen de connexion à l'échelle du grand territoire, est un bien commun très convoité pour de multiples usages. L'espace public est un enjeu pour la qualité du cadre de vie comme espace de déplacements du quotidien, de rencontres, de randonnée, de pratiques sportives, comme fonction essentielle du paysage (arbres, végétation) et de gestion du cycle de l'eau, alors qu'il est fortement saturé par l'usage de la voiture individuelle aussi bien en mouvement qu'à l'arrêt (90% du temps en stationnement).

En dehors de la voirie communautaire, ce patrimoine est géré par chaque commune mais il nécessite une stratégie commune pour assurer les continuités, la cohérence des aménagements et de la signalétique, pour favoriser la marche et le vélo qui contribuent à la santé des habitants (tant sur le plan psychologique que de l'organisme), pour poursuivre la mise en tourisme et pour développer les bonnes pratiques en faveur de la nature en ville et de lutte contre les îlots de chaleur...



ŒUVRER POUR FAIRE DE L'ACSO UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE, MOBILISÉ POUR L'ENVIRONNEMENT

RETOUR SUR LA CONCERTATION Ils nous en parlent

les habitants

Le questionnement autour du climat et des risques associés doit être une priorité

Former des équipes pour aller au-devant des habitants pour le tri



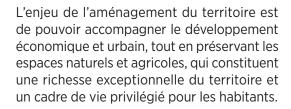


ENJEU 1 PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR



VALORISER ET SAUVEGARDER LA RICHESSE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE PLUS VERT, UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ



Le développement durable de notre territoire ne dépend pas que de la mise en œuvre de politiques respectueuses de l'environnement. Les bons gestes de la population sont également indispensables à sa préservation. Aussi, l'éducation à l'environnement, pour tous, sur des sujets tels que la protection de la biodiversité, des espèces et des espaces protégés, la préservation de la qualité de l'eau, des sols, de l'air, la lutte contre le gaspillage alimentaire, accompagne les habitants à adopter plus facilement des comportements écoresponsables.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Anticiper et planifier les campagnes de sensibilisation, d'information et de concertation afin que chacun se sente concerné par les objectifs à atteindre, voire à revisiter, dans une démarche de transition écologique accompagnée.









«TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE»

L'ACSO est reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » depuis le 1er janvier 2020, pour une durée de 3 ans. La reconduction de cette reconnaissance actera la mobilisation de l'ACSO sur l'enjeu fort de reconquête de la biodiversité afin notamment d'améliorer le cadre de vie des habitants, la qualité de vie et la santé des citoyens et prévenir les risques environnementaux.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Sur la base d'un état des lieux des connaissances, des inventaires faunistiques, du travail de cartographie et de définition des enjeux du territoire, de l'élaboration des fiches communales menés en 2022-2023 avec le concours de Picardie Nature, un plan d'actions sera défini afin de mettre en œuvre des mesures de protection de la biodiversité, de sensibiliser les habitants et développer l'implication de tous sur la préservation du patrimoine naturel.

ACTIONS DU PLAN PAYSAGE

Le Plan Paysage de l'Agglomération constitue un véritable outil de travail, un guide de faisabilité et de préconisations à l'attention de tous les acteurs de l'aménagement du territoire pour préserver et valoriser le patrimoine paysager de l'agglomération, l'harmoniser et le bonifier. La mise en œuvre des actions contenues dans ce Plan renforcera l'attractivité de notre territoire.

ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

L'éducation à l'environnement est majeure pour l'acquisition de connaissances nouvelles, pour faire évoluer les comportements et mettre en capacité chaque habitant, au quotidien, d'être acteur de la transition et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Pour ce faire, l'ACSO continuera à développer des actions de communication et de sensibilisation sur différents thèmes environnementaux auprès du public scolaire et du grand public (en partenariat avec des associations environnementales).









ACTIONS NOUVELLES

ÉLABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

L'objectif de ce Projet Alimentaire Territorial est de travailler sur 3 volets qui prendront en compte les atouts et contraintes sociaux économiques et environnementales du territoire:

- **Production:** relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, encourager l'agriculture biologique, le développement du maraichage et des vergers, des jardins partagés, ouvriers et familiaux,
- Transformation: examiner les capacités de transformation existantes ou à développer,
- **Consommation:** identifier le besoin alimentaire local, éviter le gaspillage alimentaire.

VÉGÉTALISER LES COURS D'ÉCOLES

La cour d'école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. Les temps en extérieur favorisent l'autonomie, la sociabilité et la créativité, et apaisent le climat scolaire. Dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur ou de lutte contre les inondations. l'Agglomération s'est engagée dans le cadre de son PCAET à soutenir les communes pour favoriser la végétalisation lors des projets d'aménagement. De nombreux projets peuvent être menés dans les cours d'écoles pour favoriser une meilleure adaptation au réchauffement climatique: plantation d'arbres, création d'îlots de fraicheur, projets pédagogiques incluant la sensibilisation à la biodiversité ou infiltration des eaux pluviales à la parcelle...

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE



La mise en place de projets numériques «responsables» au service de la transition environnementale contribuera:

- À la réduction des impacts environnementaux liés aux équipes et aux usages numériques (optimisation de l'architecture numérique interne, rallongement de la durée de vie des équipements, reconditionnement, sensibilisation du public et des agents...)
- Au développement de l'utilisation des nouvelles technologies au service du développement durable et de la transition écologique (suivi de la biodiversité, gestion énergétique, prévention des risques...)

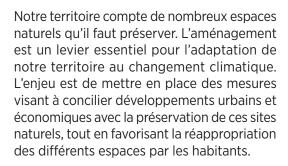


ENJEU 2

AGIR POUR LA PRÉSERVATION ET LA CONSERVATION DES ESPACES NATURELS



AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LES ESPACES NATURELS



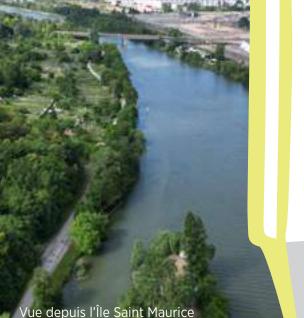
Ainsi, l'Agglomération en lien avec les communes travaille sur l'amélioration de la connaissance, le développement de la nature en ville, la lutte contre l'artificialisation des sols et la gestion durable de la ressource en eau.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

26

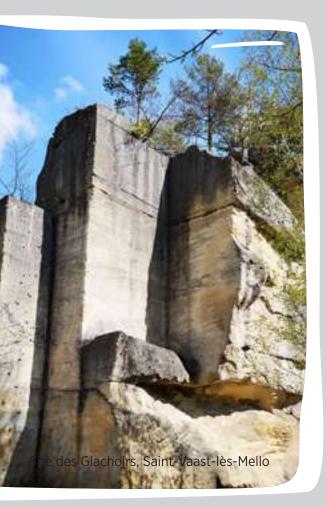
Protéger l'ensemble du patrimoine commun physique: pierre, paysages, objets, notamment issus de friches industrielles...

99



de Creil vers Montataire







PROTÉGER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

L'ACSO est liée par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France pour une durée de quatre ans. L'objectif est d'assurer le recensement, la protection, la gestion et la valorisation de sites du patrimoine naturel... La reconduction de cette convention en 2023 assure la poursuite des actions de préservation et l'augmentation du nombre de sites concernés.

LUTTER CONTRE L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS ET LE RUISSELLEMENT

L'objectif poursuivi par l'Agglomération dans le cadre de la limitation de l'imperméabilisation des sols contribue à conserver les fonctions essentielles des sols tout en favorisant le développement des paysages et la biodiversité. La réalisation de surfaces perméables lors de la réfection des voiries et parkings et lors de la réalisation de projets d'aménagement favorise l'infiltration de ces eaux pluviales. Ainsi, le fait de limiter le ruissellement des eaux de pluie réduit le risque d'inondation et de pollution des milieux aquatiques.



DÉPOLLUER PAR L'USAGE DE PLANTES

Depuis 2013, Ineris mène des expérimentations de phytoremédiation, grâce à une convention avec l'ACSO et les villes de Creil et Montataire. Outre la gestion de terres polluées in situ, cette expérience novatrice a permis d'acquérir des données sur les espèces de plantes accumulatrices de zinc et laisse entrevoir la possibilité de créer des produits à forte valeur ajoutée (éco catalyseurs pour la chimie verte par exemple).

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

Le développement de la nature en milieu urbain constitue une réponse pertinente sur les sujets de confort thermique et de phénomène d'îlots de chaleur. Les projets d'aménagement intègrent des solutions fondées sur la nature (toitures et façades végétalisées, mini-forêts,...), des solutions relatives aux revêtements des sols et au mobilier urbain (fontaines et jets d'eau, revêtements drainants...) et des solutions visant à agir sur les comportements (limitation de la climatisation,...). Ces solutions portent également des bénéfices sur la biodiversité, la qualité urbaine et paysagère, la santé, le confort acoustique et visuel, la gestion de l'eau pluviale et l'attractivité du territoire.

ACCENTUER LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

L'abandon de déchets sur un terrain non autorisé est un acte d'incivisme illégal qui dégrade le cadre de vie, provoque des nuisances olfactives et visuelles, pollue les sols, détériore les habitats naturels et engendre des risques sanitaires et d'incendie. La lutte contre ces dépôts peut passer par deux leviers. Le premier est de faire en sorte que les lieux soient propres, naturels pour qu'ils deviennent « précieux » aux yeux de tous. Le deuxième levier est de faciliter l'accès aux déchèteries et de travailler sur la valeur des déchets, en rétablissant la consigne ou en favorisant le réemploi par exemple.





ACTIONS NOUVELLES





DÉPOLLUER LES SOLS SOUS LES DÉPÔTS SAUVAGES ET METTRE EN PLACE UN PLAN DE SAUVEGARDE, DE RENATURATION

L'Agglomération est confrontée à la présence de sites de dépôts sauvages. La mise en place d'un plan de sauvegarde, à concevoir en plusieurs étapes, est nécessaire pour lutter contre la pollution qu'ils peuvent entraîner:

- identifier l'état de pollution du site considéré,
- effectuer une dépollution selon l'usage et conduire un plan de renaturation,
- se prémunir contre les risques de pollution à venir.

CRÉER DES ESPACES DE CONVIVIALITÉ ET DES ÎLOTS

La fréquentation des espaces publics est fortement liée à la convivialité des lieux. Elaborer des aménagements paysagers avec les usagers est l'objectif poursuivi par l'Agglomération lors de la création d'espaces verts. Le projet d'aménagement répondra ainsi aux besoins d'usages classiques (promenade, détente) mais aussi d'activités plus spécialisées (parcours sportifs...).

PROMOUVOIR UN ENTRETIEN PLUS ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS, CHEMINS DE RANDONNÉE, CHEMINS FORESTIERS ET ÉTENDUES D'EAU

La gestion écologique des espaces verts et naturels participe grandement à la protection de l'environnement. L'objectif est de mettre en place un entretien durable et raisonné: désherbage manuel, fauche tardive, taille en dehors de la période de nidification, éco-pâturages, mise en place d'habitats propices à la faune locale, fleurissement durable, choix de végétaux locaux et adaptés, paillage des sols, limitation de l'arrosage.

ENJEU 3

VALORISER ET PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU



L'EAU, UNE RESSOURCE VULNÉRABLE QU'IL CONVIENT DE PROTÉGER QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT



L'eau est un bien commun indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. C'est aussi une ressource menacée. Dans un contexte de changement climatique et alors que les périodes de sécheresse s'intensifient, les bassins versants subissent des tensions structurelles. L'Agglomération souhaite atténuer ces tensions grâce à une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, une communication sur les bons gestes à adopter et des mesures d'accompagnement.

La ressource en eau est également menacée par les pollutions. Sa préservation nécessite différentes actions, tout au long du cycle de l'eau (protection des champs captants...). L'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) garantira en permanence la sécurité sanitaire.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Établir une stratégie
d'économie de cette
ressource précieuse pour
les décennies futures et
communiquer régulièrement
avec les habitants.

77







LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DE L'EAU

La réduction de la pollution des eaux passe essentiellement par l'application de bonnes pratiques par les usagers de l'eau. Les leviers sont multiples: privilégier les activités les moins polluantes, améliorer les usages pour diminuer la quantité de substances utilisées ou rejetées, protéger les captages et intercepter les flux de polluants dans le bassin versant.

AMÉLIORER LE RÉSEAU D'EAU ET L'ENTRETIEN DES STATIONS D'ÉPURATION

La lutte contre les fuites et la modernisation des réseaux est une grande priorité de l'Agglomération, qui a voté des enveloppes d'investissement conséquentes et un programme de travaux ambitieux. Plus de 420 interventions sont réalisées annuellement. Ces actions conjointes ont amélioré le rendement du réseau ces dernières années (85% de rendement alors que le rendement moyen national est de 80%).

MENER UNE RÉFLEXION AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU

L'Agglomération poursuit ses réflexions sur la politique de gestion de l'eau avec un double objectif: éviter les périodes de pénurie d'eau et faire des économies d'eau (sobriété dans les usages, modernisation des réseaux, réutilisation des eaux usées, ...). Un accompagnement des habitants sur l'acquisition d'équipements pour économiser l'eau et les bons gestes à adopter sera étudié.

VALORISER LES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION

Les boues d'épuration présentent des compositions variables suivant le procédé d'épuration des eaux usées. Elles peuvent soit être traitées et valorisées pour une utilisation agricole, soit être éliminées par incinération. Notre agglomération a opté pour une solution vertueuse : nos boues sont envoyées au centre de compostage de Bury pour être valorisées.





ACTIONS NOUVELLES

APPLIQUER UNE TARIFICATION PROGRESSIVE POUR LA CONSOMMATION D'EAU

Après l'harmonisation du prix de l'eau et l'intégration du dispositif expérimental de tarification sociale, l'Agglomération initiera une réflexion sur la mise en place d'une politique tarifaire adaptée. L'idée est de facturer les premiers mètres cubes consommés classiquement et de facturer à un prix au mètre cube plus élevé audelà d'un certain seuil.

POURSUIVRE L'ENTRETIEN DES BASSINS DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

L'Agglomération entretient les bassins qui ont vocation à infiltrer temporairement les eaux de pluie provenant du sol et des toitures et à absorber d'éventuels volumes d'eau exceptionnels. Dans le cadre de son plan de gestion des eaux pluviales, elle s'oriente progressivement vers des solutions d'infiltration à la parcelle pour les futurs projets d'aménagement.

FEUILLÉ DE ROUTE NUMÉRIQUE

Chaque étape du cycle de l'eau comporte un potentiel d'innovation et d'amélioration grâce au digital. Dans le cadre de sa réflexion autour de la gestion de l'eau usée, la mise en télésurveillance des postes d'assainissement contribuera à la réactivité des équipes terrain, améliorera la qualité de service et évitera le débordement des réseaux.

RENDRE AUX COURS D'EAU LEUR LIT NATUREL

Le fait de rendre aux cours d'eau leur lit naturel préserve la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Des aménagements ont déjà été réalisés et d'autres sont projetés: restauration de la continuité de la Brèche, valorisation de l'ancien bras de la Brèche, ouverture à ciel ouvert du cours d'eau Le Therinet.

RENFORCER LES PROJETS DE PROTECTION DES CHAMPS CAPTANTS

En charge de la distribution de l'eau potable, l'agglomération prélève l'eau dans la nappe phréatique, à proximité de la rivière Oise, via le champ captant de Précy-sur-Oise. Un plan d'actions vise une protection pérenne de la qualité de l'eau distribuée grâce aux démarches suivantes:

- Animation du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Morancy,
- Etude sur la mise en place des cultures à faible niveau d'intrants et peu consommatrices,
- Développement des maraichages bio, vergers bio, haies et prairies,
- Mise en place des cultures biomasse (miscanthus, taillis de saule,...).



ENJEU 4

ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE MANIÈRE PÉRENNE



Construction du dojo, Nogent-sur-Oise

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE L'AGGLOMÉRATION

Dans un mouvement général de montée en puissance des énergies renouvelables et de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les collectivités territoriales se retrouvent au cœur de la politique énergétique. C'est pourquoi l'ACSO cherche à maîtriser sa consommation énergétique et à réduire la facture énergétique du territoire.

La stratégie définie dans le cadre du PCAET permettra de réduire les consommations énergétiques et d'atteindre une production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) d'au moins 28% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2031. Selon cette stratégie, les objectifs de réduction de consommation énergétique sur le territoire sont de - 13% en 2031 et - 34% en 2050, soit une baisse de 2 419 GWh/an à 1 593 GWh/an en 2050 (par rapport à 2010).

Avec 39% de la consommation énergétique provenant des produits pétroliers et 27% issue du gaz naturel, la communauté d'agglomération Creil Sud Oise apparaît particulièrement dépendante des énergies fossiles. Mais, des gisements d'énergies renouvelables et de récupération existent et des opportunités sont à saisir pour atteindre la production d'énergies renouvelables et de récupération d'au moins 17% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2030.



CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

??

Établir une campagne d'information sur les bienfaits de la «croissance verte» pour inciter tous les acteurs potentiels d'innovation à produire des énergies renouvelables maîtrisées







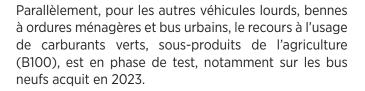


ETUDIER LA FAISABILITÉ DE PRODUCTION DE SA PROPRE ÉNERGIE POUR ÊTRE MOINS DÉPENDANT

Des unités de méthanisation sont en activité ou en projet: à Saint-Maximin, Montataire, Cramoisy et Saint-Leu d'Esserent. L'objectif est d'atteindre d'ici 2050 une production de biométhane de 60 GWh/an. L'ACSO accompagne le SMDO dans le développement du chauffage urbain sur le territoire avec le raccordement de Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire à partir du centre de valorisation énergétique à Villers-Saint-Paul et recourt à cette énergie pour chauffer l'extension du gymnase Marie Curie.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES DE TRANSPORT VERTES

Outre une veille technique constante sur les avancées technologiques, l'ACSO poursuit le verdissement de sa flotte, tant de véhicules légers que lourds. Ainsi, lors du renouvellement des véhicules, une part croissante de ceux-ci est électrique, de même que le renouvellement d'une benne à ordures ménagères en 2023.



SOUTENIR LES ÉVALUATIONS DES TECHNIQUES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ET LEURS IMPACTS SUR LA FAUNE, LA FLORE ET L'ALIMENTATION

Développer des filières pérennes et locales de production d'énergie alternative ne doit pas empêcher de veiller à la bonne santé de l'environnement et à la préservation des espèces. Ainsi, doivent notamment être évaluées les incidences de la production de gaz issu des méthaniseurs sur la qualité de l'air et les effets sur le milieu naturel du transport des matières premières nécessaires. Il en est de même pour toute nouvelle technique de production d'énergie.







FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

Afin de moderniser son patrimoine et de maitriser ses dépenses énergétiques, l'Agglomération Creil Sud Oise entreprend un plan de sobriété qui prévoit la mise en place du contrôle des équipements par une gestion technique adaptée (GTB, GMAO). Ces outils numériques amélioreront la réactivité d'intervention d'entretien des bâtiments et apporteront une meilleure connaissance du patrimoine.

De plus, afin d'encourager la production d'énergie renouvelable, l'ACSO accompagnera les habitants du territoire en mettant à leur disposition un cadastre solaire. Grâce à cet outil numérique, la population obtiendra des simulations sur la capacité de leurs toitures à la pose de panneaux et disposera d'éléments permettant de juger de la pertinence de ce mode de production d'énergie.



ACTIONS NOUVELLES



DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'UTILISATION DE L'ENSEMBLE DES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Aujourd'hui, la production d'énergie renouvelable sur l'agglomération s'élève à environ 257 GWh, soit 11% de la consommation énergétique locale. Afin d'amplifier ce pourcentage et de bénéficier d'effets cumulatifs bénéfiques, des politiques publiques adaptées devront s'orienter simultanément dans plusieurs directions:

- Poursuivre les actions visant à améliorer l'étanchéité et l'isolation thermique des bâtiments,
- Mieux valoriser l'énergie produite par les process industriels (biomasse et chaleur fatale, rejets thermiques issus des activités de production),
- Favoriser le déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture,
- Accompagner le développement des réseaux de chaleur et le recours à la géothermie.

EVITER LA SURCHAUFFE DES BÂTIMENTS

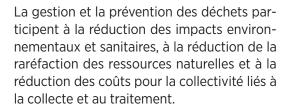
La surchauffe des bâtiments est source d'inconfort pour les occupants et nécessite la mise en place de systèmes de climatisation fortement énergivores. Des prescriptions peuvent être intégrées dans les documents d'urbanisme (PLU) tendant à imposer la limitation des espaces purement minéraux, à développer la végétalisation du bâti et mieux tenir compte de l'exposition des bâtiments lors de leur conception.



ENJEU 5 POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS



DES PROGRÈS EN PERSPECTIVE SUR LA GESTION DES DÉCHETS



L'Agglomération enregistre la moins bonne performance de tri de tout le département. L'objectif est donc de travailler sur les différents facteurs qui concourent à ces mauvais résultats. Pour ce faire, la communication et la pédagogie restent des leviers importants pour faire progresser les habitants. Cette sensibilisation passera par des actions de terrain, des animations collectives ou des rappels ciblés. Pour favoriser la prévention des déchets, l'Agglomération travaillera à la sobriété dans la consommation des ressources, la réduction des sources de gaspillages et l'allongement de la durée d'usage des produits.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Gestion des déchets : limiter la production, optimiser l'utilisation.

99







ACTIONS A FOORSOIVE

POURSUIVRE LA SENSIBILISATION DE TOUS AU TRI DES DÉCHETS

Les derniers résultats observés sur le territoire obligent à mieux communiquer autour du tri. Cette communication à l'échelle de l'agglomération sensibilisera tous les publics, par l'organisation d'animations de terrain, de visites du centre de valorisation et par la réalisation de communications ciblées et périodiques. Pour mener ces actions, l'Agglomération constitue une équipe d'ambassadeurs du tri, pour aller vers les habitants et relayer les bons messages.

AMÉLIORER LA COLLECTE

Confrontée à une augmentation croissante des volumes des déchets, l'Agglomération fait face à trois enjeux principaux:

• répondre à une exigence de propreté des rues

toujours plus grande,

- réduire son empreinte environnementale à travers la mise en place de solutions limitant les émissions de gaz à effet de serre.
- moderniser la collecte pour faciliter la mission des personnels et garantir leur sécurité.

Plusieurs actions et réflexions sont actuellement en cours visant à optimiser les tournées, géolocaliser les engins, avoir un suivi en temps réel du parc de bacs, réduire le bruit, fluidifier le trafic urbain et utiliser des véhicules économes en carburant.

FORMER DES MAÎTRES COMPOSTEURS

Avec l'obligation du tri à la source des biodéchets au ler janvier 2024, la formation de maîtres composteurs devient incontournable. Ils auront un rôle clé pour développer le compostage (individuel ou partagé): initiation et pilotage des projets, accompagnement, animation, formation, recherche de débouchés...







ACTIONS NOUVELLES

DÉVELOPPER LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

A partir du 1er janvier 2024, l'Agglomération devra s'assurer de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Le tri à la source généralisé pourra s'articuler autour de plusieurs solutions (gestion de proximité, collecte séparée...) avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque habitant.

En habitat collectif, le compostage de pied d'immeuble ou de proximité est envisagé mais nécessite une organisation pour sa mise en place. A défaut de compostage collectif ou individuel, l'habitant aura la possibilité de porter ses biodéchets dans des points d'apport volontaires collectés par l'Agglomération.

AMÉLIORER LE TRI

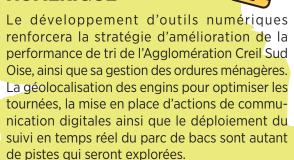
Améliorer le tri fera diminuer le coût des traitements tout en améliorant la gestion et la valorisation des déchets. En effet, le tri à la source des déchets est une étape importante: elle assure leur orientation vers la filière appropriée, dans une démarche d'économie circulaire.

Pour l'habitat individuel, cette sensibilisation sera effectuée par les ambassadeurs du tri. En habitat collectif, des actions de sensibilisation en pieds d'immeubles et en porte à porte seront organisées en lien avec les bailleurs et les copropriétés. Pour toucher le plus grand nombre, des interventions ponctuelles sur les marchés communaux sont prévues.

Pour les administrations, l'exemplarité passe aussi par la prévention et le tri des déchets. L'ACSO poursuivra un projet initié autour de la dotation de bacs de pré-collecte du tri dans les bureaux administratifs des collectivités.

Pour les commerçants et entreprises, un travail ciblé d'inventaire des dotations de bacs couplé à une sensibilisation pour favoriser le tri sera mené à l'échelle de l'agglomération. L'ensemble de ces actions seront accompagnées d'une communication régulière à l'attention de tous.

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE





ENJEU 6FAIRE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE UNE PRIORITÉ



DES ATTENTES CITOYENNES DE PLUS EN PLUS FORTES SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Les préoccupations des habitants liées à la dégradation de l'environnement et leurs attentes sur les questions de santé environnementale sont de plus en plus fortes.

Dans un contexte de changement climatique, d'épisodes de pollution de l'air de plus en plus fréquents, d'expositions à des substances dans les milieux qui les entourent (pesticides dans l'eau potable, etc), ils sont très demandeurs d'informations et de réponses sur les solutions apportées afin de préserver leur cadre de vie.

Au regard de ces attentes, l'Agglomération forme et informe sur l'état de l'environnement et les bons gestes à adopter et met en place des mesures visant à réduire les expositions environnementales (pollution des sols, pollution de l'air, pollution de l'eau) affectant notre santé.

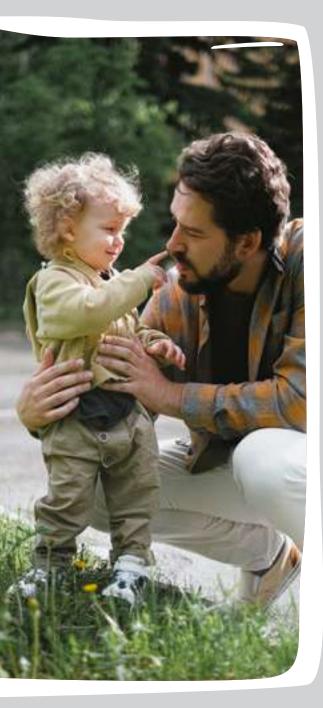
CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Donner toute sa place
à la nature en ville pour
favoriser l'agrément,
la santé et la résilience
du territoire face
aux risques naturels.



Bus et vélo à assistance électrique du Réseau de transport urbain AXO 12 Mh







AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Afin d'améliorer la qualité de l'air, l'objectif affirmé par l'ACSO dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, est de réduire les émissions de polluants atmosphériques néfastes pour la santé. Plusieurs domaines sont notamment concernés:

- L'industrie: l'objectif est d'améliorer les procédés de production et de combustion, en les associant aux meilleures techniques disponibles.
- Les transports routiers: la diminution de la pollution s'appuie sur la réduction du nombre de véhicules thermiques en circulation et l'amélioration technologique ainsi que le renouvellement du parc.
- Les déchets: la réduction globale de la quantité de déchets produits, alimentant l'incinérateur, fera baisser les émissions de polluants.

En parallèle, la stratégie d'amélioration de la qualité de l'air passe par l'augmentation des capacités de séquestration du carbone par les espaces naturels, en maintenant ou en augmentant les espaces forestiers et agricoles, en limitant l'artificialisation et l'imperméabilisation des terres, en gérant durablement les espaces verts et en adaptant les pratiques agricoles.





SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le contrôle de la qualité de l'eau est l'un des objectifs majeurs de la politique de l'eau poursuivie par l'Agglomération. Cette surveillance est donc effectuée sur:

- les pollutions diffuses de l'eau qui impactent la qualité des eaux souterraines et superficielles,
- la surveillance des pesticides dans les cours d'eau et les eaux souterraines,
- la qualité de l'eau distribuée au robinet du consommateur.

PRÉVENIR LA POLLUTION DES SOLS

L'objectif poursuivi est de pouvoir protéger les populations concernées en les informant sur les mesures à adopter pour réduire leur exposition. L'Agglomération favorise également le réemploi des friches industrielles en garantissant une réhabilitation compatible avec leur nouvel usage pour lutter contre l'artificialisation des sols.







Le développement de la communication numérique sur ces sujets multiples facilitera, pour les habitants de l'Agglomération Creil Sud Oise, l'accès à des informations fiables sur la qualité de l'environnement et à des conseils pratiques pour limiter les situations d'exposition. Ces informations reposeront notamment sur l'installation d'équipements numériques dédiés au recueil de données sur le territoire, comme des capteurs de pollens automatiques par exemple.



ACTIONS NOUVELLES



INSTALLER DES CAPTEURS DE POLLENS POUR PRÉVENIR LES ALLERGIES

En France, environ 25% de la population serait allergique aux pollens: 20% d'enfants et 30% d'adultes. Ce chiffre est en constante augmentation depuis deux décennies, en raison notamment du changement climatique. Les scientifiques observent une intensité et un allongement de la durée des symptômes allergiques liés à l'augmentation des températures.

L'installation de ces capteurs de pollens automatiques permettra donc d'obtenir des mesures au jour le jour, d'annoncer plus rapidement le début de la saison pollinique et d'inciter les habitants concernés par des symptômes allergiques à prendre leur traitement plus rapidement, évitant de ce fait une aggravation de leur état.



AGIR POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE, AUX MOBILITÉS TOUJOURS PLUS DURABLES

Ils nous en parlent

les habitants

Prévoir un plan de circulation fluide avec l'arrivée de la ligne Roissy-Picardie

Anticiper la question du stationnement en gare de Creil





FAIRE DE L'ACCESSIBILITÉ UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LES MOBILITÉS DURABLES DU TERRITOIRE



LA MUTATION DU CŒUR URBAIN AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE



La situation géographique de l'ACSO aux portes de l'Ile-de-France, son accessibilité routière et ferroviaire confèrent au territoire une position stratégique dans le sud de la Picardie. Elle sera renforcée avec l'arrivée de la ligne TGV-TER Roissy-Picardie, renforçant le lien entre le bassin de vie de l'agglomération et le bassin d'emploi du pôle de Roissy. Ces deux nouvelles dessertes majeures pour le territoire intensifieront le trafic voyageur de la gare de Creil, en passant de 19 000 voyageurs/jour à 26 000 voyageurs/jour.

L'ACSO s'appuie sur ce changement d'échelle pour conduire un grand projet d'aménagement et de régénération urbaine du cœur d'agglomération, à partir d'une stratégie de maillage des mobilités douces, de priorité aux transports en commun et de limitation de la place de la voiture en ville.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La ville doit être un lieu partagé favorisant les échanges sans générer de conflit d'usages. Elle doit être rendue paisible et accessible à tous, adaptée pour faire face aux enjeux climatiques et environnementaux.





LE PLAN DE MOBILITÉ (PDM)

Adopté en 2022, le PDM constitue une feuille de route pour l'ACSO à horizon 2032. Sa mise en œuvre améliorera l'intermodalité et les échanges avec les territoires limitrophes de l'agglomération, fera des mobilités actives les choix les plus intuitifs pour les déplacements de proximité et renforcera la performance des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

LE PROJET « GARE CŒUR D'AGGLO » (GCA)

« Gare cœur d'agglo » est un projet d'aménagement urbain, d'une superficie de 270 hectares, autour de la refonte de la gare de Creil pour en faire un pôle d'échanges multimodal majeur. Le projet vise à faire surgir un quartier central, à favoriser la création d'emplois et le développement d'une nouvelle offre de logements, à réintroduire la nature en ville et à créer des espaces publics structurants. Le projet de création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) sera un outil d'aménagement central: il valorisera la gare en favorisant l'intermodalité avec les autres modes de transport (vélos, piétons, véhicules motorisés, transports collectifs, taxis), facilitant ainsi son accessibilité.

LA PASSERELLE, PROJET MAJEUR DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL AU SEIN DU PROJET GCA

L'ACSO travaille en partenariat avec la SNCF, la Région et l'Etat sur la construction d'une passerelle de franchissement des voies ferrées en gare de Creil. Cette passerelle urbaine (piétons, vélos...) permettra de traverser les voies ferrées 24h/24 et assurera la mise en accessibilité de la gare pour les personnes à mobilité réduite grâce à des ascenseurs. Cette nouvelle passerelle offrira également un nouvel accès à la gare au nord de la voie ferrée, où un nouveau parvis sera aménagé côté Nogent-sur-Oise.

AVEC L'ARRIVÉE DE LA LIAISON ROISSY-PICARDIE, DYNAMISER LES GARES SECONDAIRES

Cinq gares sont présentes sur le territoire: Creil, Montataire, Villers-St-Paul, St-Leu d'Esserent et Cramoisy. Ces gares offrent une solution de déplacement souvent mal connue, considérée comme peu attractive ou inadaptée aux besoins de mobilité. En lien avec la Région et l'opérateur ferroviaire, travailler au développement de l'offre ferroviaire, de son cadencement avec la desserte vers l'Ile-de-France et valoriser cette offre (par la création de parkings de rabattement par exemple) auprès des habitants sont des objectifs de première importance.







ACTIONS NOUVELLES

LIMITER L'UTILISATION DES CŒURS DE VILLE COMME LIEU DE TRANSIT

Le cœur d'agglomération ne disposant que d'un seul franchissement de l'Oise à l'intérieur de la rocade de voies départementales, le trafic automobile est concentré sur l'axe principal République-Gambetta. Avec le développement du projet Gare cœur d'agglo, il est probable que le trafic automobile sature davantage cet axe et l'accès à la gare. C'est pourquoi, l'ACSO, les villes et le Département doivent conjuguer leurs efforts pour reporter le trafic de transit sur la rocade et inciter au report modal sur le vélo, la marche et les transports en commun (avec notamment le développement d'espaces de stationnement sécurisés).

DÉVELOPPER DES VOIRIES INTELLIGENTES ET CRÉER DES ZONES PIÉTONNES SURTOUT AUX ABORDS DES ÉCOLES

Le traitement des intersections et des carrefours constitue aujourd'hui un enjeu fort pour le territoire, puisqu'ils constituent autant de freins à la mobilité et à la sécurité des déplacements. La pacification des voiries autour des 81 écoles du territoire, favorisant les déplacements doux, pourrait ainsi faire l'objet d'un plan d'action à vocation intercommunal, en concertation avec les communes.



intercommunal, en concertation avec les communes. Ec'eau port de Creil

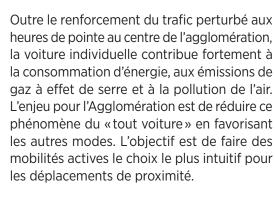
FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

Pour développer un système de circulation et de stationnement intelligent, pratique pour les usagers, les dissuadant d'entrer en voiture dans le cœur d'agglomération, facilitant le passage d'un mode à l'autre (intermodalité), pour donner la priorité aux transports en commun et aux modes actifs, l'ACSO mènera les projets en combinant aménagements et services numériques.

FAIRE CHANGER LES COMPORTEMENTS: RECULER L'UTILISATION DE LA VOITURE ET DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO ET DE LA MARCHE AU QUOTIDIEN



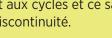
PARCOURIR L'AGGLOMÉRATION À VÉLO QUOTIDIENNEMENT



L'ACSO compte accentuer ses actions pour encourager la marche à pied et le développement de la pratique cyclable en réalisant des aménagements, en proposant des services autour de la pratique du vélo et en organisant des moments d'animations et de sensibilisation. L'objectif du plan de mobilité approuvé en juin 2022 est d'accroître la part des modes actifs pour les déplacements de proximité de 62% en 2017 à 80% en 2030 et la part des modes actifs pour l'ensemble des déplacements de 34% en 2017 à 44% en 2030.

CONTRIBUTION **DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION** ÉCOLOGIQUE

Équiper les voiries pour permettre un accès simple et sécurisé aux piétons et aux cycles et ce sans discontinuité.









LE DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DES CIRCULATIONS DOUCES

L'ancienne Communauté d'Agglomération Creilloise a approuvé son schéma de circulations douces en 2013, qui a été en grande partie mis en œuvre. Ce schéma sera révisé pour inclure de nouveaux objectifs: intégrer des itinéraires vers les communes plus rurales du territoire et vers les territoires voisins en supprimant les coupures urbaines et en adaptant le réseau routier à la pratique du vélo. Le Plan Paysage de 2015, qui prévoit également une boucle verte autour de l'Oise, est également en cours de réalisation.

LE DÉPLOIEMENT DE SERVICES DÉDIÉS AU VÉLO

Le service de location longue durée, développé depuis 2 ans, met à disposition des habitants une flotte de 120 vélos à assistance électrique. Grâce à ce dispositif, les usagers peuvent tester ce mode avant de faire l'acquisition d'un vélo personnel. Avec le développement du maillage du réseau cyclable, ce service deviendra plus attractif et pourrait être étendu, à terme.

De nombreux cyclistes renoncent à investir dans l'achat d'un vélo, à utiliser le vélo ou à louer un vélo à assistance électrique en raison des risques inhérents à leur stationnement: vol, détérioration... Pour y répondre, l'agglomération installe des arceaux vélos sur l'ensemble du territoire et de box à vélos sécurisés, comme le « Vélo Box », espace fermé et sécurisé sur le parvis de la gare de Creil.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PLANS DE MOBILITÉ ENTREPRISES, INTER-ENTREPRISES ET PLANS DE MOBILITÉ ADMINISTRATIONS

Dans un contexte de crise énergétique et afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le «tout voiture», l'objectif poursuivi par l'Agglomération est de convaincre de plus en plus d'automobilistes à partager leur véhicule. Il est envisagé de favoriser des plans de mobilité au sein des entreprises et des administrations, afin d'optimiser les déplacements. Le déploiement de ces plans nécessite la réalisation au préalable de diagnostics évaluant le potentiel de mobilité et mesurant l'intérêt de mise en œuvre de la démarche.









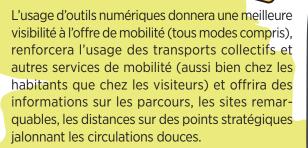
INSTAURER UNE AIDE POUR LA VALORISATION, LA RÉPARATION ET LE RECYCLAGE DES VÉLOS

Afin d'inciter les habitants à se déplacer et diminuer par la même occasion leur empreinte écologique, l'Agglomération engage une réflexion sur une aide pouvant être apportée aux organismes qui réhabiliteraient de vieux vélos pour les revendre à prix modique aux publics en difficulté financière.

ACCENTUER LA SENSIBILISATION AUTOUR DE LA MOBILITÉ

Les interventions sur la mobilité dans les établissements scolaires ont montré des résultats très bénéfiques en terme de hausse de l'usage de modes autres que la voiture. Ces actions seront donc poursuivies. L'ACSO continuera également d'informer la population sur les alternatives à la voiture qui sont offertes sur le territoire en organisant des animations lors de la Semaine de la Mobilité (découverte du système Oise Mobilité, conseils personnalisés et nouvelles actions auprès des scolaires).

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE



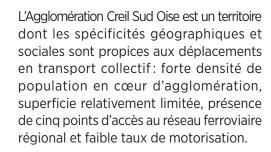




FAVORISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES DANS LES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS



DES TRANSPORTS EN COMMUNS ADAPTÉS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES USAGERS



Autorité organisatrice de la mobilité, l'Agglomération assure la desserte en transports en commun du territoire: plus de 2 600 000 déplacements sur le réseau AXO, plus de 1 400 000 kms parcourus et plus de 10 000 voyages sur les services de transport à la demande par an.

L'enjeu est de rendre cette offre en transports collectifs encore plus attractive, avec l'ambition de répondre à une demande de déplacements en constante croissance. La mobilité étant le troisième poste de consommations énergétiques sur le territoire, les transports en commun constituent de fait une alternative à la fois écologique et inclusive à la voiture individuelle.

Par ailleurs, conformément aux objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique qui impose 50% de véhicules dits propres lors du renouvellement du parc de bus à compter de 2023, l'Agglomération procède au basculement progressif de son parc vers une motorisation moins carbonée.



CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

77

Promouvoir et favoriser l'accès aux transports en commun publics par l'efficience d'un service répondant à la variété des besoins









ETUDIER LA CRÉATION DE VOIES SPÉCIFIQUES AUX TRANSPORTS EN COMMUN

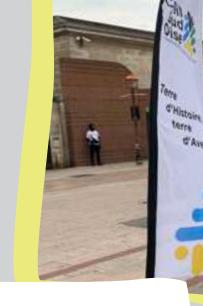
L'utilisation des transports en commun est une bonne alternative à l'utilisation de la voiture, participe à la réduction des engorgements des centres urbains et à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Afin de proposer une offre de qualité aux usagers (faible temps de parcours entre deux points) et inciter les habitants à davantage les emprunter, l'aménagement de voies dédiées est incontournable.

De tels dispositifs affranchissent les transports collectifs (qui deviennent alors des Transports collectifs en site propre) des gênes engendrées par les autres trafics, en supprimant les obstacles (comme les embouteillages engendrés par la circulation des autres véhicules).

RENFORCER LE RÉSEAU DE TRANSPORT

L'offre proposée par le réseau de transport urbain AXO progressera en concertation avec les usagers et les habitants pour répondre davantage aux besoins et attentes de la population: améliorer les temps de parcours entre les pôles d'attraction et les zones résidentielles, meilleure

AMM



coordination avec les horaires SNCF, renforcer la formation de l'effectif de conduite, plus grande adéquation entre les types de véhicules et la fréquentation... Le second enjeu sera environnemental, avec le déploiement progressif de véhicules propres.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT À LA DEMANDE

Mis en place en 2021, les lignes de transport à la demande AXO+ connaissent une très forte fréquentation, en croissance importante, nécessitant des moyens matériels supplémentaires. Il conviendra d'ici 2026 de continuer à développer sa desserte, notamment par la création de points d'arrêts sur des sites jusque-là non desservis (zones d'activités et d'emplois, communes rurales).

INSTALLER DES BORNES ÉLECTRIQUES

La poursuite du déploiement des bornes de recharge sur le territoire accompagnera le développement de l'usage des véhicules électriques, tout en contribuant à atteindre les objectifs environnementaux, notamment en termes de qualité de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre.





FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

Les recours à des outils numériques d'information multimodaux, performants et en temps réel, des voyageurs nécessiteront d'être renforcés afin de proposer aux usagers l'expérience de voyage la meilleure possible tout au long de leur trajet (préparation du voyage et achat d'un titre de transport, attente en gare ou à un arrêt, voyage à bord, poursuite du trajet et l'après-voyage).





ACTIONS NOUVELLES



POURSUIVRE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ

L'ACSO devrait adopter son schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport en 2023 et deviendra ainsi un réseau de transport complètement accessible d'ici 2026. L'effort se poursuivra sur les voiries intercommunales et communales, avec la volonté d'améliorer les circulations piétonnes et PMR: définition de liaisons continues, création d'abaissés de trottoirs, sécurisation des traversées...

ETUDIER LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

La grille tarifaire en vigueur sur le réseau AXO est l'une des plus basses de France. Néanmoins, compte tenu du faible revenu moyen des habitants du territoire et de la nécessité de désengorger les centres villes, la question de la gratuité d'accès aux transports en commun est reposée et fera l'objet d'une étude en définissant les enjeux, que ce soit en termes de développement de l'offre, d'incidence en terme de fréquentation, du mode de gestion de la compétence transports urbains et des inévitables conséquences financières en découlant.



S'ENGAGER POUR CONSTRUIRE UN TERRITOIRE UNIFIÉ, SOLIDAIRE, AU SERVICE D'UNE ACTION PUBLIQUE ÉFFICACE

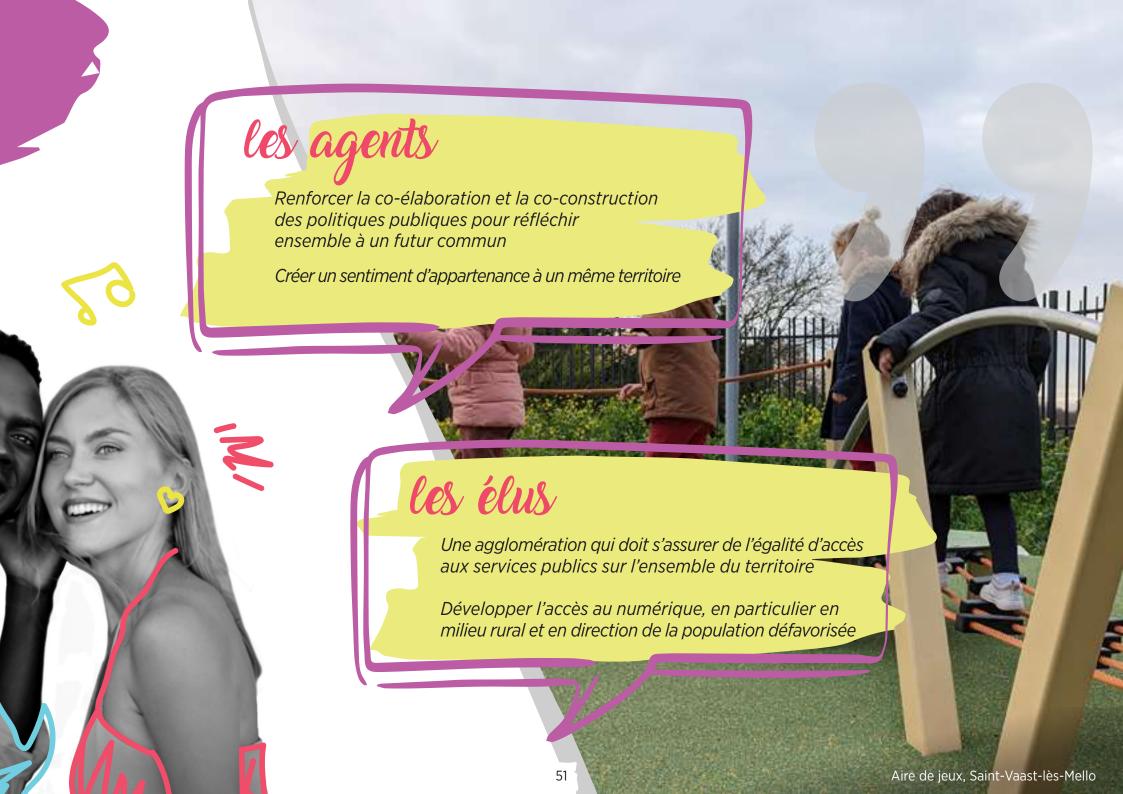
RETOUR SUR LA CONCERTATION Ils nous en parlent

les habitants

Poursuivre la fédération des 11 communes afin d'assurer le bien-être des habitants et d'améliorer l'accessibilité aux services publics tout en conservant le caractère et les particularités de chacune

Renforcer la communication et l'information autour des compétences de l'agglo, son rôle, ses actions, les aides proposées, les moyens de la contacter





DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION



FÉDÉRER LES HABITANTS AUTOUR DU TERRITOIRE

Au service de ses habitants, l'Agglomération Creil Sud Oise souhaite une meilleure prise en considération de leurs besoins au sein des politiques qu'elle développe. Le renforcement de l'information, de la communication et de la participation est donc essentiel car il assure une meilleure qualité des projets.

Le devoir d'information et de communication institutionnelle est capital puisque le rôle des intercommunalités est parfois difficile à identifier. La communication doit installer une vision stratégique du territoire sur le moyen et le long terme, tout en rendant lisible et compréhensible les actions menées. La valorisation du territoire et de ses acteurs doit être accentuée pour créer un sentiment d'appartenance auprès des habitants. L'objectif est même d'aller plus loin et de concevoir une marque de territoire, impliquant toutes les communes, permettant à l'ACSO de se singulariser et de renforcer son attractivité

De nouvelles démarches participatives et consultatives des habitants doivent être développées, en lien étroit avec le Conseil de Développement et de Transition Ecologique déjà existant. L'association des citoyens aux politiques déployées répond à plusieurs besoins:

- s'approprier le territoire et ses projets pour les habitants du territoire.
- fédérer autour des projets du territoire et préparer les transitions pour les élus,
- faire comprendre les contraintes techniques, réglementaires, financières pour les agents.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les bénéficiaires doivent aussi être des protagonistes, ils doivent être consultés sur les meilleures manières de procéder pour les aider.

99









DÉVELOPPER LA CONCERTATION, LA CO-ÉLABORATION, LA CO-INVENTION

L'Agglomération est accompagnée par le Conseil de Développement et de Transition Ecologique, composé d'habitants, d'associations et d'acteurs économiques et sociaux, qui étudie les projets mis en œuvre et émet des préconisations écrites pour améliorer le cadre de vie du territoire. Pour aller plus loin et développer davantage de démarches participatives en fonction des sujets et des projets, plusieurs partenaires pourront être mobilisés régulièrement: communes, habitants, associations, conseils de quartiers, centres sociaux,

groupes et associations de jeunes, entreprises... Pour associer ces acteurs aux réflexions intercommunales, il faudra faire preuve de nouveauté et développer des solutions innovantes, notamment pour consulter les catégories de population habituellement peu impliquées, en particulier les jeunes et les actifs. Les outils de démocratie numérique, les concertations de terrain par l'art ou le jeu, ou ateliers numériques



pourront être mis en œuvre.





Le renforcement de la communication entre élus, services et habitants et la consolidation de la place des citoyens dans les politiques publiques de l'Agglomération Creil Sud Oise continueront de s'appuyer sur l'emploi d'outils numériques : développement du site internet, création de contenus multimédia, déploiement d'une application d'information mutualisée avec les communes, multiplication de la présence de l'agglomération sur les réseaux sociaux, étude de la mise en place de plateformes numériques citoyennes (outils de dialogue et de vote, cartographie participative...).



ACTIONS NOUVELLES



CRÉER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À UN MÊME TERRITOIRE, UNE IDENTITÉ COMMUNE

Quoi de mieux pour valoriser un territoire qu'un habitant qui fait l'éloge de ses atouts? Or si le sentiment d'appartenance, cet attachement social des individus à leur lieu de vie, est aujourd'hui plus développé envers les communes, il est moins spontané pour la communauté d'agglomération. Le déploiement d'une stratégie de communication globale axée notamment sur une signalétique commune ou sur des évènements communs donnera du sens au sentiment d'appartenance à l'intercommunalité, tout en veillant à respecter les identités communales.

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE RÔLE DE L'ACSO

Mal connue, peu identifiée par les habitants, l'agglomération doit sensibiliser la population à ses compétences et à sa place dans l'organisation des services publics du territoire. L'objectif est double pour les futures actions de communication: démontrer que l'intercommunalité est au service des habitants au quotidien et valoriser les actions et projets structurants engagés pour le développement et l'attractivité du territoire. L'élaboration d'un plan de communication et d'information multicanal, l'organisation de portes ouvertes, la poursuite de l'organisation de classes citoyennes avec les écoles primaires du territoire, la mise en place d'un parcours citoyenneté et la création d'un livret du citoyen faciliteront la compréhension du rôle de l'ACSO et celui des communes.

RENFORCER LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE



UNE AGGLOMÉRATION RICHE DE SA DIVERSITÉ, AUX CÔTÉS DE SES COMMUNES



Les onze villages et villes, qui accueillent de 220 habitants à 36 200 habitants. forment la richesse du territoire et portent des projets d'amélioration du quotidien qui contribuent au développement du «bien vivre» sur l'ensemble du territoire. Affaiblies financièrement par la baisse des dotations de l'Etat, les différentes crises successives et l'inflation, les communes et en particulier les plus rurales rencontrent de réelles difficultés, remettant parfois en cause leurs investissements. Le sentiment d'impuissance et d'isolement face à la complexité administrative et juridique est prégnant dans les petites communes. Au service de ses communes membres avant tout, l'ACSO doit rester un échelon territorial de proximité et un espace de solidarité et d'entraide.

A ce titre, en plus du développement de grands projets structurants, il est essentiel qu'elle accompagne davantage et de manière équitable, la mise en œuvre des projets (quelque soit leurs importances) des petites communes. La montée en puissance de la coopération entre l'ensemble des communes membres enrichira collectivement le développement de services publics de qualité.



CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le rôle d'une communauté d'agglomération est de créer un espace de solidarité autour d'un projet commun de développement urbain.

99







POURSUIVRE L'ACTION EN FAVEUR DES PETITES COMMUNES

L'Agglomération Creil Sud Oise reconduira le dispositif du fonds de concours, mis en place depuis 2021, grâce auquel elle participe chaque année au financement d'un ou de plusieurs investissements porté(s) par les communes comptant moins de 5000 habitants. Tous les ans, les conditions d'obtention de cette somme sont réexaminées afin de répondre au mieux à l'évolution des enjeux rencontrés par les villages.

POURSUIVRE LA MUTUALISATION DES MOYENS ET PRÉVOIR DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'ACSO entend maintenir le déploiement du schéma intercommunal de mutualisation des services. développé depuis 2019. Ce document atteste de la volonté des élus d'initier des réflexions communes dans la mise en œuvre de certaines politiques publiques (la formation, la médecine préventive, l'informatique et la téléphonie, la voirie, l'urbanisme, l'habitat indigne, le système d'information géographique, la recherche de financement, la veille juridique, les archives, la lecture publique, les écoles de musique, la direction générale...). Le développement de services communs (3 en 2023) se poursuivra entre l'ACSO et les communes volontaires. Avec la mise en place d'une plateforme multiservices claire, les services de l'agglomération proposeront des prestations supplémentaires au bénéfice des communes dans des domaines de compétences définis.







ACTIONS NOUVELLES



ASSISTER LES PETITES COMMUNES QUI EN RESSENTENT LE BESOIN

L'Agglomération Creil Sud Oise créera une ressource spécifique au service des sept communes rurales de son territoire, chargée de les soutenir dans leur rôle de proximité. Ce référent, intégré aux services de l'intercommunalité, se tiendra à leur disposition pour les accompagner, les aider et les conseiller dans la mise en œuvre de leurs missions.

SOUTENIR DAVANTAGE LES PETITES COMMUNES DANS LEURS INVESTISSEMENTS

Pour compléter le dispositif des fonds de concours, qui n'est aujourd'hui pas suffisant pour répondre à l'ensemble des problématiques financières auxquelles sont confrontées les communes rurales, l'Agglomération proposera dans le cadre du pacte financier et fiscal la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire pour soutenir les investissements communaux structurants.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE L'ACSO POUR LES HABITANTS DES PETITES COMMUNES

A la demande des communes rurales et sur des services publics préalablement identifiés avec les élus municipaux et leurs services, correspondant à une demande des habitants, les services de l'Agglomération Creil Sud Oise iront au-devant de la population, directement à leur rencontre, afin de répondre à leurs interrogations et leur présenter le rôle de l'ACSO ainsi que les dispositifs existants.

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE



L'Agglomération Creil Sud Oise partage avec ses communes membres la volonté de réduire la fragilité numérique de la population et de développer des outils à la disposition des services administratifs. Afin de contribuer à la réduction des disparités territoriales liées au numérique, l'ACSO s'attachera à renforcer la cohésion numérique sur le territoire en créant une dynamique collective et en conjuguant des projets au service du développement local, permettant ainsi à l'ensemble des communes d'accéder à des financements européens.



DE NOUVELLES COOPÉRATIONS À INITIER



UNE AGGLOMÉRATION AU SERVICE DES COMMUNES ET EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ COLLECTIVE



Le contexte général dans lequel s'inscrit l'action politique du territoire évolue très rapidement. Les villes et villages partagent souvent des problématiques communes, qui influent directement sur le quotidien de la population et parfois, le périmètre de l'intercommunalité peut être pertinent pour formuler une réponse forte. Dans le respect du principe de spécialité de chaque collectivité, l'Agglomération Creil Sud Oise peut ainsi apporter une véritable valeur ajoutée au service de l'efficacité collective, en fonction de la volonté des communes, qui restent décisionnaires. De telles démarches collaboratives ont d'ores et déjà été engagées et seront amenées à monter en puissance dans les années à venir. Grâce à ce travail collectif, l'Agglomération identifiera de nouvelles solutions contribuant au développement local et au renforcement de l'identité du territoire et pourra accéder à des financements extérieurs supplémentaires.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mettre en place des brigades vertes assermentées pour pouvoir verbaliser les contrevenants sur l'ensemble du territoire de l'ACSO.

99

Meni







INSCRIRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

La feuille de route numérique dont l'ACSO s'est dotée en 2019 porte l'ambition de réduire la fracture numérique sur le territoire. Afin de renforcer le développement des premiers projets d'inclusion numérique et d'en construire d'autres en cohérence directe avec les enjeux du territoire, une nouvelle feuille de route numérique est désormais déclinée tout au long du projet de territoire.

SOUTENIR LA COOPÉRATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX (BIBLIOTHÈQUES ET ÉCOLES DE MUSIQUE)

La mise en réseau des bibliothèques et des écoles de musique garantit l'accès de tous (même les habitants des communes ne disposant pas de tels équipements) à une offre diversifiée d'activités culturelles, vecteur de cohésion sociale. Dans le cadre du schéma intercommunal de mutualisation des services, l'Agglomération accompagne deux groupes de travail imaginant des actions communes qui visent à compléter l'offre de chaque structure.

ROMPRE L'ISOLEMENT DES FEMMES DE L'AGGLOMÉRATION

La lutte contre les violences intrafamiliales est au cœur des préoccupations de l'agglomération. Le projet Carrefour de Femmes est un projet innovant et expérimental dédié aux femmes et aux jeunes femmes des onze communes du territoire. Imaginé comme un lieu ressources, solidaire et chaleureux, Carrefour de Femmes sera un point d'entrée unique dans lequel les femmes pourront trouver de l'aide et un accompagnement adapté et personnalisé sur tous les sujets: emploi, santé, situations personnelles difficiles, discrimination...

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

((((()))

Le soutien de la coopération entre les bibliothèques du territoire assurera la mise en place de services numériques communs (portail, carte unique...) facilitant l'accès aux collections à tous les habitants de l'ACSO.

Grâce à l'extension de la Direction des services d'information à d'autres communes dès 2024 et à son renforcement (par la formation notamment), l'agglomération s'attachera à poursuivre le suivi de projets en faveur de l'ensemble des communes. La cybersécurité sera renforcée grâce à la mise en œuvre d'une feuille de route (double authentification, refonte de la messagerie, EDR...). En combinant ces mesures de sécurité, l'agglomération démontre une prise de conscience et un engagement envers la protection des données et des systèmes informatiques contre les menaces croissantes liées à la cybersécurité.



ACTIONS NOUVELLES

APPUYER LES COMMUNES DANS LA PRÉSERVATION DE LEURS ESPACES NATURELS

L'Agglomération Creil Sud Oise initiera une réflexion avec les petites communes en faveur de la création d'une police rurale assermentée, chargée de la préservation de la nature et de la tranquillité des habitants (contrôle des sites naturels et sensibles, lutte contre les dégradations et les pollutions de toute nature...).

INVESTIR LE CHAMP D'ACTION DE LA SANTÉ

La désertification médicale et le devenir du Groupe Hospitalier Public Sud Oise (GHPSO) sont des préoccupations majeures du territoire. A la demande des communes membres, l'Agglomération a décidé de créer un groupe de réflexion intercommunal sur les guestions de santé. Cette mise en réseau:

- facilitera le partage d'expériences entre communes,
- participera à la formalisation de propositions à l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- étudiera la mise en place d'une mutualisation entre communes pour faciliter l'implantation de praticiens en ville, consolider la complémentarité de l'offre de soin et étendre le contrat de santé mentale de la ville de Creil à d'autres communes.

METTRE EN PLACE UN PLAN D'URGENCE CANICULE INTERCOMMUNAL

La prévention des effets sanitaires des canicules repose principalement sur les communes avec notamment la mise en place de plans d'urgence canicule communaux. Les communes rencontrent souvent des difficultés pour l'appliquer en raison de manque de ressources. L'Agglomération établira un plan d'urgence canicule intercommunal pour relayer l'alerte auprès des communes et des acteurs locaux, informer sur l'ensemble des moyens à disposition et mettre en place une communication spécifique.

ENTREPRENDRE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

RETOUR SUR LA CONCERTATION Ils nous en parlent

les habitants

Favoriser la création d'emploi en attirant de nouvelles entreprises par la reconversion des friches industrielles

Améliorer la communication sur les dispositifs de formation professionnelle





ACCOMPAGNER ET RENFORCER LES ENTREPRISES LOCALES

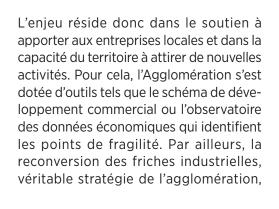


AUX CÔTÉS DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

L'Agglomération Creil Sud Oise, longtemps stigmatisée par son déclin industriel, amorce depuis déjà quelques années un tournant significatif pour en faire un territoire économique attractif. Le territoire demeure un pôle d'emploi important du département, au même titre que les agglomérations de Beauvais et Compiègne¹. Sa

proximité avec l'Île-de-France, son savoirfaire industriel, sa population jeune, sa desserte en transport qu'il soit routier, ferroviaire et bientôt fluvial, sont autant d'atouts pour le territoire. Forte de ses 24 zones d'activités ayant des dominantes variées avec une activité industrielle significative, l'Agglomération dispose d'un tissu économique diversifié.

constitue une opportunité foncière pour renforcer le développement économique. Des cadres de coopérations renforcées avec les intercommunalités voisines à travers le dispositif « Territoires d'Industrie » ou à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Oise doivent favoriser les opportunités et contribuer à renforcer les liens entre acteurs économiques locaux.



CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

? (

Favoriser l'installation ou la réintroduction de commerces de proximité et de services en centre-ville.



Visite de la friche Goss-Marinoni, Montataire

1. Indice de concentration de l'emploi de l'ACSO: 110 emplois pour 100 actifs résidents occupés

77









POURSUIVRE L'ACTION EN FAVEUR DU COMMERCE

La revitalisation des centres villes reste une préoccupation majeure actuellement et fait l'objet d'un travail partagé avec les communes. Les spécificités du commerce de centre-ville doivent être mises en avant et se construire en complémentarité avec la zone commerciale de Saint-Maximin. A ce titre, l'aide à l'immobilier commercial instituée en 2022 se poursuivra pour soutenir la réhabilitation des petits commerces du territoire. Parallèlement, l'Agglomération partagera son expertise en initiant plusieurs études pour approfondir la stratégie commerciale et économique du projet Gare Cœur d'Agglo et la redynamisation de la zone commerciale de Saint-Maximin.











PLACER L'INNOVATION ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES STRATÉGIES ÉCONOMIQUES

Afin d'engager le territoire et ses entreprises dans la transition écologique, l'Agglomération sera sensible, lors de l'attribution de l'ensemble de ses aides économiques (et notamment l'aide à l'immobilier commercial à destination des TPE et PME), aux engagements des projets en matière environnementale (ex: utilisation de matériaux durables dans leur projet immobilier, ...).

L'innovation, aussi bien technologique que sociétale, doit prendre une place plus importante dans le territoire et être valorisée. L'agglomération soutient ainsi, depuis 2021, l'incubateur ITerra, installé à Nogent-sur-Oise. La réhabilitation du site GOSS - Marinoni pour en faire un parc d'activités diversifiées et innovantes témoignera de la capacité du territoire à répondre aux besoins des



entreprises et aux exigences de la transition.

Enfin, le développement de l'activité économique fluviale passera par la modernisation des équipements portuaires du territoire. Une étude sur la stratégie fluviale identifiera les points de fragilité et les axes d'amélioration pour favoriser l'essor de cette activité qui réduira de manière significative le trafic routier de poids lourds.

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Aux portes de la Région des Hauts de France, les atouts et opportunités économiques de l'Agglomération Creil Sud Oise restent aujourd'hui encore trop méconnus. Promouvoirleterritoire par des actions de communication contribuera à renforcer le tissu économique local et à créer une image attractive et favorable pour attirer de nouveaux talents et de nouvelles activités. L'Agglomération engagera une démarche de marketing territorial qui s'appuiera sur la mise en valeur des atouts économiques, des grands projets, de la qualité de vie, des infrastructures et équipements ainsi que du dynamisme culturel et touristique. Le développement de premières actions inaugurera la mise en œuvre d'une véritable stratégie globale pour l'agglomération.

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

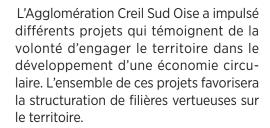
Depuis septembre 2022, l'Agglomération Creil Sud Oise dispose d'un site internet dédié aux entreprises, véritable outil d'informations, de partage et d'échange avec le tissu économique local. La mise en place d'une plateforme numérique d'accueil et d'une bourse aux locaux sera étudiée. Une sensibilisation des acteurs économiques sur l'importance de monter en compétences sur le digital sera nécessaire.



PARTICIPER A LA STRUCTURATION DE FILIÈRES DE PROXIMITÉ POUR DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE



RENFORCER LES SYNERGIES LOCALES POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Depuis 2011, la Recyclerie du Sud de l'Oise est accueillie à Villers-Saint-Paul sur un terrain mis à disposition par l'Agglomération Creil Sud Oise. Elle contribue au recyclage des objets du quotidien voués à partir en déchetterie, leur donne une seconde vie et favorise l'insertion de publics éloignés de l'emploi.

Le travail partenarial en cours avec le PTCE Emergence Sud Oise et l'opérateur Pop Café, sur la mise en place d'un Tiers Lieu des Transitions (numériques et écologiques) sur le territoire, avec des actions dites « hors les murs », participe à développer de nouveaux services pour proposer aux habitants et aux acteurs locaux un espace ressources, de médiation numérique et d'expérimentation.

Le resserrement des liens entre industriels du territoire favorisera le développement de circuits courts de production.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Favoriser les expériences participatives et collaboratives autour de nouveaux usages.

uveaux usages.









POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX FILIÈRES DE PROXIMITÉ

La filière du réemploi et du recyclage en s'appuyant sur les acteurs déjà existants sera amplifiée. L'Agglomération Creil Sud Oise soutiendra le projet de création d'une recyclerie du bâtiment qui répondra aux besoins des artisans dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur, qui implique, depuis le 1er janvier 2023, le secteur du bâtiment, de développer de nouveaux métiers et d'encourager la réutilisation des matériaux.

L'Agglomération poursuivra prioritairement son soutien aux initiatives du territoire, qui œuvrent pour le développement de circuits courts, à l'image de la Légumerie bio à Rousseloy.

Enfin, les offres de locaux partagés type coworking ne sont pas nombreuses sur le territoire. L'Agglomération accompagnera leur développement pour favoriser la convivialité et la synergie entre professionnels.









FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE



L'économie du réemploi et du recyclage devra s'appuyer sur les outils du numérique pour apporter des garanties de traçabilité et suivis des matériaux et objets proposés. Le référencement est incontournable. Une réflexion sur la constitution de plateforme numérique partagée entre partenaires sera à étudier.

Le tiers lieu des transitions constituera à terme un véritable lieu numérique et d'expérimentation de référence et mettra à disposition un espace de coworking, qui pour être attractif et être plébiscité, devra mettre à disposition des professionnels, les technologies numériques de pointe.



ACTIONS NOUVELLES

STRUCTURER UNE FILIÈRE « CONSTRUCTION DURABLE »

L'ACSO est un territoire en pleine reconversion. Des chantiers urbains conséquents sont engagés qui changeront la configuration du cœur de l'agglomération et des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

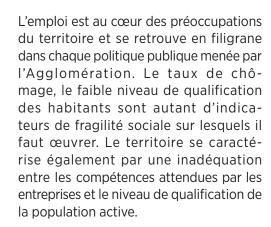
Cette mutation profonde offre au territoire l'opportunité de mener une démarche ambitieuse pour améliorer la qualité de vie des habitants par le développement d'un habitat adapté, à faible consommation d'énergie et construit avec des matériaux durables. Le soutien à l'émergence de filières de matériaux durables, qui seraient produits sur ou à proximité du territoire (le chanvre, le lin...), contribuera à la transition de l'agriculture locale (cultures plus écologiques et diversification des revenus des agriculteurs) et à la création d'emplois (industriels et artisanaux) locaux et non délocalisables. C'est également l'occasion de mettre en avant des nouveaux métiers répondant à de nouvelles qualifications. Grâce notamment à sa politique de requalification de friches et aux mesures prises dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), l'ACSO participe directement à la création de cette filière d'excellence son territoire.

ENJEU 3

INTENSIFIER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN MISANT SUR LA FORMATION SUPÉRIEURE



CONCOURIR EFFICACEMENT À LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE SUR LE TERRITOIRE



Plusieurs outils et actions ont été mis en œuvre: des rendez-vous incontournables avec le Forum de l'emploi et le Salon de l'entrepreneuriat, le site internet « Job Sud Oise » qui recense les offres d'emploi, de stages, d'alternance et de formations, le déploiement de la plateforme « Proch' emploi » qui assure la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs qui peinent à recruter. L'ACSO s'est également entourée de structures spécialisées dans l'accompagnement des publics, de la

formation, à la recherche d'emploi ou la création d'entreprise (Mission Locale de la Vallée de l'Oise, BGE, I Terra, IOS...).

Ces différents dispositifs seront consolidés pour intégrer une dimension plus ambitieuse. Afin de diversifier l'offre de formation, de réduire l'écart entre les attentes des entreprises et le profil des demandeurs d'emploi et d'attirer de nouvelles entreprises, l'Agglomération Creil Sud Oise ambitionne de se positionner comme pôle de formation avec comme site phare l'ancien lycée Gournay voué à devenir un campus de formation.



CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

??

Travailler sur la création d'un pôle universitaire sur le territoire, essentiel pour développer de nouvelles filières de formation.

"







ACTIONS À POURSUIVRE

AMÉLIORER L'ORIENTATION ET LA CONNAISSANCE DES MÉTIERS

L'intensification des politiques de l'emploi déployées au sein de l'Agglomération Creil Sud Oise doit se poursuivre et contribuer à l'amélioration de l'orientation professionnelle des jeunes et demandeurs d'emploi afin de favoriser leur insertion sur le marché de l'emploi.

L'accompagnement de l'ACSO dans ce domaine s'illustre particulièrement avec la mise en place d'actions de sensibilisations et d'initiatives telles que la Semaine de l'Industrie organisée à l'échelle des 7 intercommunalités du Sud de l'Oise dans le cadre du programme Territoires d'Industrie qui permet aux jeunes et demandeurs d'emploi de découvrir les métiers de l'industrie, peu connus et souvent dépréciés.

L'agglomération soutient et participe également à tous les événements et dispositifs liés à l'emploi, à l'orientation, à l'apprentissage et à l'alternance sur le territoire, comme la Cité Educative de Creil, « Destination apprentissage » ou les forums des métiers des établissements scolaires par exemple. La mise en oeuvre d'autres projets sera étudiée comme la mise en place de parcours de découverte des métiers, l'organisation de forums dans les quartiers, la mise en place de bus pour l'emploi ou encore l'organisation de portes ouvertes en entreprise.

ACCOMPAGNER LE RETOUR À L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

Pour lutter contre le chômage et l'exclusion, l'ACSO œuvre pour favoriser l'insertion des personnes en grande difficulté. Les clauses sociales d'insertion, qui permettent l'embauche ou la formation de publics éloignés de l'emploi lors de l'exécution d'un marché public de l'agglomération, constituent une opportunité dont l'ACSO s'est saisie pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi local.

Accueillant une population particulièrement touchée par l'illettrisme, l'Agglomération Creil Sud Oise sera force de proposition pour développer des projets soutenant ce public fragile dans leur recherche d'emploi, de formation et le développement de leurs compétences. Une attention particulière sera portée aux jeunes déscolarisés et aux chômeurs démobilisés en renforçant leur suivi et leur accompagnement.

L'ACSO soutiendra enfin l'élargissement éventuel du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD), en cours d'expérimentation à Villers-Saint-Paul, sur d'autres communes éligibles







FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

Le site internet Job Sud Oise doit monter en puissance pour devenir le site de proximité et de référence des chercheurs et demandeurs d'emploi. L'agglomération contribuera également au développement de la formation des demandeurs d'emploi ayant des difficultés avec l'utilisation des outils numériques afin de favoriser leur insertion sociale, économique et professionnelle.



ACTIONS NOUVELLES



AGIR AUPRÈS DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Une action renforcée auprès des entreprises pour améliorer la connaissance des compétences recherchées est à mener afin de favoriser la mise en place de formations qui qualifient les habitants sur des savoirs ciblés par rapport à un besoin. Un travail resserré avec l'ensemble des partenaires de l'emploi sera mis en œuvre pour construire des dispositifs encourageant les entreprises à recruter localement et permettant ainsi aux habitants de travailler sur leur territoire.

DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION AFIN DE FAIRE PROGRESSER LE NIVEAU DE QUALIFICATION

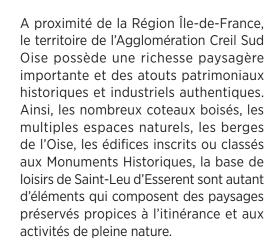
L'arrivée d'une antenne du CNAM sur le territoire et la mise en place par l'IUT de Creil d'un diplôme de master constituent des premières avancées sur la diversification de l'offre dans l'enseignement supérieur.

Le projet de campus de la formation sur le site de l'ancien lycée Gournay s'inscrit dans cette démarche en proposant des qualifications innovantes fondées sur les besoins du territoire dans le domaine de la construction durable. Il favorisera ainsi la mise en place d'une démarche vertueuse pour participer au développement d'une économie sociale et solidaire. Le développement d'un partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur du département permettra de construire une offre globale et complémentaire. La création d'une école de production construite en lien avec les entreprises et un pôle universitaire sera étudiée pour enrichir cette offre.

ENJEU 4 DÉVELOPPER UN TOURISME DE QUALITÉ ET DES ACTIVITÉS DE LOISIRS VARIÉES



PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET VALORISER LE PATRIMOINE



Les grands projets structurants tels que l'Ec'eau port, la mise au grand gabarit de l'Oise et la réflexion engagée dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique établi avec la Région des Hauts-de-France développeront les activités fluviales et fluvestres sur le territoire avec notamment la réalisation d'aménagements, d'équipements et de services adaptés.

La pierre, élément fondateur d'une identité partagée sur le territoire, constitue également un axe de développement majeur pour les activités touristiques proposées par la Maison de la Pierre qui valorise sa caractérisation, son histoire, le savoir-faire passé et présent, lié à son extraction, les carrières et leur devenir sur lequel veillera l'Agglomération.

Autour de l'eau et de la pierre, toutes les conditions sont réunies pour que l'Agglomération Creil Sud Oise poursuive les efforts engagés pour faire du territoire une réelle destination touristique accessible et attractive.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Favoriser un tourisme local pour améliorer le respect du cadre de vie. Un tourisme vert doit être respectueux des milieux traversés, favorisant des circuits reliés entre eux et pédagogiques, permettant des usages simples pour tous les publics.









ACTIONS À POURSUIVRE

POURSUIVRE L'ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL ET FLUVESTRE

L'Agglomération Creil Sud Oise a commencé à s'emparer du potentiel touristique lié aux activités fluviales en engageant une réflexion autour des équipements qui peuvent accueillir des plaisanciers et croisiéristes sur le territoire et plus largement dans la Vallée de l'Oise de plus en plus plébiscitée. Le tourisme fluvial va de pair avec le tourisme fluvestre à favoriser dans le cadre de l'aménagement des berges de l'Oise pour les besoins d'activités telles que la randonnée, les promenades à vélo, les cyclo-croisières. Une complémentarité avec la rivière Thérain pour des activités plus sportives est à examiner et s'inscrira dans l'étude menée par Oise Tourisme.

PROMOUVOIR LA DESTINATION « CREIL SUD OISE »

La promotion du territoire par Creil Sud Oise Tourisme, à travers une communication efficace, lisible et accessible à tous est un enjeu majeur pour développer l'activité touristique. Les outils du numérique occuperont une place centrale dans le développement de cette communication. La signalétique comme élément constitutif d'une identité commune et partagée valorisant les sites touristiques du territoire sera également un axe fort de travail porté par l'Agglomération.





Croisière sur l'Oise

Canoë sur le Thérain



ACTIONS NOUVELLES

RÉPONDRE AU BESOIN D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

L'Agglomération Creil Sud Oise dispose d'une offre d'hébergement touristique peu attractive, se limitant majoritairement à une offre hôtelière de chaîne, assez standardisée. Pour le tourisme en général et le tourisme d'affaire en particulier, les chambres d'hôtes, gîtes, hôtels de charme et autres lieux capables d'accueillir des séminaires et des salariés venant effectuer une mission dans une entreprise de l'Agglomération sont peu nombreux sur le territoire et offrent des services limités. Pour rendre le territoire plus attractif, l'offre mérite d'être diversifiée en offrant par exemple des espaces insolites et de groupes. Dans cette optique, un projet de gîte de groupes, combiné à un Bistrot de pays est à l'étude sur la commune de Saint-Vaast-

lès-Mello sur l'ancien site Rocamat. La Maison de la Pierre du Sud de l'Oise accompagne l'accueil de séminaires ou de réceptions dans la Galerie du Front de Taille.

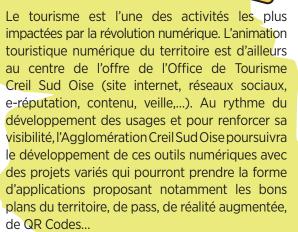
CONNECTER NOS HABITANTS AU PATRIMOINE DE LEUR TERRITOIRE

Afin de développer un tourisme de proximité destiné aux habitants de l'agglomération, des actions visant à développer la culture de la mémoire et à mettre en valeur l'histoire des villes et des villages qui composent le territoire seront proposées.

Des partenariats avec les écoles et les communes seront à étudier pour alimenter des projets pédagogiques culturels et patrimoniaux, à travers notamment l'organisation de sorties scolaires, en privilégiant une dimension intergénérationnelle.

Le développement et la valorisation des voies douces pourra se conjuguer avec la création de parcours d'interprétation (naturels, historiques ou bucoliques) venant ainsi étoffer l'offre de parcours de randonnées existants, en cours de préparation et aussi à venir.

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE







S'INVESTIR POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET POUR TOUS

Ils nous en parlent

les habitants

Valoriser et continuer de développer l'offre culturelle du territoire

La lutte contre l'habitat indigne et la rénovation de l'habitat doivent être des priorités pour le territoire





ENJEU 1

DÉVELOPPER UN HABITAT ADAPTÉ AUX MODES DE VIE CONTEMPORAINS ET LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT



FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

A l'appui de l'action de ses 11 communes-membres, l'Agglomération s'est fortement mobilisée au cours de la dernière période pour s'emparer des grands enjeux de l'Habitat. Le renouvellement urbain de plusieurs quartiers de Creil et Montataire (24 000 habitants) a été âprement négocié auprès de l'ANRU. Ce programme ambitieux de 231 M€ est désormais sur les rails. Il en va de même du traitement de 3 copropriétés dégradées (1220 habitants) qui font l'objet d'une réhabilitation lourde

ou d'une démolition/reconstruction. Concernant le parc privé ancien, plusieurs dispositifs sont aujourd'hui déployés tant en faveur des aides à la rénovation qu'en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Mais ces avancées tangibles ne sauraient occulter deux constats:

- Le nombre de demandeurs de logements sociaux ne cesse de progresser et atteint 6150 dossiers en attente en fin d'année 2022. La construction de nouveaux logements n'est toujours pas à la hauteur des besoins du territoire. Il y a donc une crise de l'offre que le contexte économique actuel aggrave.
- Le mal logement s'est enraciné au cœur des centre villes et bourgs, qu'il soit le fait d'un propriétaire bailleur indélicat, d'une copropriété en déshérence ou de propriétaires modestes.

Deux réalités qui fixent des objectifs pour le projet de territoire de l'ACSO:

 Augmenter la construction de logements neufs en favorisant la diversité des formes

- d'habitat et la mixité sociale: Production de 2000 logements neufs dont 50% en locatif social et intermédiaire, 50% en accession libre ou aidée
- Améliorer la qualité du logement social: Réhabilitation de 2860 logements dans le parc public en accompagnant les parcours résidentiels et les ménages fragiles...
- Enrayer le mal logement en aidant mieux la rénovation du parc privé ancien (objectif 3 000 logements) et en luttant plus efficacement contre les marchands de sommeil.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Veiller à un habitat de qualité quelle que soit la nature du programme et les bénéficiaires, notamment à travers un traitement qualitatif des espaces communs, qui doivent favoriser les échanges et le partage entre des gens de conditions sociales variées.









ACTIONS À POURSUIVRE

CONFORTER LE DÉPLOIEMENT DE L'OPAH INTERCOMMUNALE

par des aides incitatives aux propriétaires, des dispositifs de l'OPAH-RU dans le secteur de la gare de Creil (ORI, ORFO...) et de la loi ALUR (permis de louer, autorisation de travaux...).

ENGAGER LA PHASE OPÉRATIONNELLE DU TRAITEMENT DES GRANDES COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

par la procédure de carence et de recyclage foncier des Rochers à Nogent-sur-Oise, les Plans de Sauvegarde de la Roseraie et des Pléiades à Creil, pour un montant de 88 millions d'euros au total.





en mobilisant les acteurs publics compétents dans une action coordonnée et constante au sein du Comité Opérationnel de Lutte contre l'Habitat Indigne (Préfecture, Parquet, ARS, CAF, DDFIP...).

RÉALISER 25 PLACES D'ACCUEIL EN TERRAINS FAMILIAUX POUR LA COMMUNAUTÉ DES GENS DU VOYAGE

et mettre aux normes le terrain familial situé à Saint-Maximin.

EVALUER LE DÉPLOIEMENT DU FONDS AIR BOIS mis en place en 2021.







ACTIONS NOUVELLES

METTRE EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

adopté fin 2023 et son plan d'actions (qui prévoit notamment la création d'une Maison de l'Habitat) appelant un financement de 12,7 M€ jusqu'en 2028

CRÉER UNE DIRECTION DE L'HABITAT

structurée en trois services ainsi qu'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier.

AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

par une stratégie d'ensemble à l'échelle de l'agglomération, en mutualisant les moyens d'action entre les communes: création d'un service commun, extension des conventions de gestion, transfert des pouvoirs de police du Maire, traitement des petites copropriétés non administrées ...

FAVORISER LES AIDES PUBLIQUES À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

telles qu'une aide pour la primo accession, le bail réel solidaire, le prêt d'accession sociale et innover dans la diversification des formes d'habitat (résidence intergénérationnelle, habitat collaboratif, densification /parcelle de jardins...).

INCITER À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS EN LOCATION

en visant prioritairement leur performance énergétique (contribuer à la transition énergétique dans le cadre du PCAET), en proposant notamment une opération de thermographie aérienne, et élaborer une charte environnementale pour les nouvelles constructions.

ÉTENDRE LES AIDES EXISTANTES POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES

aux petites communes et villages afin de protéger et valoriser le patrimoine bâti ancien.

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE



Le Plan Local de l'Habitat de l'Agglomération Creil Sud Oise prévoit la création d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier, qui assurera le suivi des politiques menées et produira des analyses annuelles visant à décrypter et qualifier la situation et l'évolution des marchés locaux. Avec l'appui d'un prestataire, un outil numérique sera identifié pour traiter les données, les analyser et les partager.



ENJEU 2

ENCOURAGER L'INCLUSION SOCIALE ET L'ACCÈS AUX DROITS



UNE AGGLOMÉRATION QUI SOUTIENT LES HABITANTS LES PLUS FRAGILES

Notre territoire compte 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville qui représentent plus d'un tiers de la population intercommunale. Ils sont habités par une population jeune, composée pour une grande partie de familles nombreuses, dont les revenus se situent pour plus d'un tiers d'entre eux en dessous du seuil de pauvreté. Ces quartiers, qui concentrent plus de 60% du parc social de l'ACSO, ont été construits selon l'urbanisme caractéristique des grands ensembles à rénover. L'Agglomération s'est engagée, avec ses partenaires, à réduire les écarts de développement entre ces quartiers et le reste du territoire.

L'Agglomération s'est engagée, avec ses partenaires, à réduire les écarts de développement entre ces quartiers et le reste du territoire.

Parmi sa population, l'agglomération compte également des publics vulnérables pour les quels elle entend agir concrètement.

Il s'agit en priorité des femmes victimes de violences intrafamiliales, des jeunes (par exemple les collégiens en situation d'absentéisme) et des personnes discriminées. Elle s'attache à prévenir la délinquance et faciliter l'accès aux droits des habitants. Pour mener cette politique publique, l'ACSO met à disposition des moyens financiers et humains, mobilise ses partenaires et impulse des stratégies communes. Elle propose des outils pédagogiques et organise des événements pour une meilleure connaissance des enjeux et des acteurs.



CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour optimiser l'accueil de tous, il faut apporter du soutien, favoriser le lien social, limiter les problèmes d'incivilité et d'insécurité.



MAN

77







LES ACTIONS QUI SERONT MISES EN ŒUVRE

POURSUIVRE L'ACTION EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'Agglomération Creil Sud Oise pilotera avec l'Etat le nouveau contrat de ville Quartier 2030 qui vise à améliorer les conditions de vie et le bien-être des habitants des guartiers. Différents partenaires se mobiliseront, dans la continuité du contrat précédent mais avec des objectifs renouvelés quant aux enjeux de transition écologique et pour répondre aux problèmes spécifiques des habitants des quartiers en matière d'insertion et d'emploi, d'éducation, de sécurité, de santé et de cadre de vie. L'ACSO attribuera des crédits aux associations qui porteront des projets et leur proposera des formations. Tous les deux ans, elle organisera les « Rencontres de la ville » destinées à favoriser les échanges entre professionnels, associations, habitants, élus et chercheurs-universitaires. Une attention particulière sera portée aux initiatives des habitants qui pourront être soutenues dans le cadre d'un budget participatif.



ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES HAUTS DE CREIL ET DES MARTINETS

L'ACSO pilote en lien avec les communes de Creil et de Montataire un vaste projet de renouvellement urbain. A ce titre, elle assurera l'interface avec les services de l'Etat, facilitera la coordination entre les maîtres d'ouvrage et organisera les instances de pilotage. Elle veillera plus particulièrement aux objectifs transversaux qui relèvent de sa compétence tels que les clauses d'insertion, la stratégie de reconstitution de l'offre démolie, le suivi du relogement réalisé par les bailleurs ou la gestion des déchets.



ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

L'Agglomération Creil Sud Oise soutiendra l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence par la mise à disposition de trois maisons individuelles dont elle est propriétaire. L'intervenante sociale au sein du commissariat de Creil accompagnera les victimes lors d'entretiens individuels. Elle continuera à organiser un colloque bisannuel et des formations à destination des professionnels.



L'agglomération continuera de déployer son plan de lutte contre les discriminations en prenant appui sur le groupe ressources à l'origine du plan. L'objectif est d'améliorer les pratiques professionnelles, de changer les représentations et de soutenir les habitants victimes de discriminations. Le plan met l'accent sur 4 axes d'interventions prioritaires: l'emploi, les services administratifs, la jeunesse et l'accès aux droits.



AMÉLIORER LA SÉCURITÉ, LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

L'agglomération jouera un rôle de coordination en matière de sécurité. Ainsi, elle animera les instances du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance qui réunit les forces de l'ordre, les collectivités, les bailleurs sociaux et établissements scolaires. Elle financera également le dispositif Implik'Action qui remobilisera les collégiens absentéistes du territoire. Elle mettra en place des actions innovantes à l'échelle intercommunale dont notamment des actions contre les rixes et le cyberharcèlement.

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA JUSTICE DE PROXIMITÉ

Elle poursuivra le 1er accueil du public de la maison de la justice et du droit (MJD) dont elle assurera l'entretien des locaux. Grâce à l'animatrice de la MJD, elle sensibilisera les différents publics (scolaires, stagiaires en insertion, ...) à travers des ateliers et la mise à disposition d'expositions ou d'outils pédagogiques. L'agglomération veillera à maintenir la participation d'une pluralité d'intervenants et à développer les services offerts au public en partenariat avec le tribunal de Senlis.

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

La population en situation de précarité, qu'elle soit ou non résidente en quartiers prioritaires, souffre d'illectronisme (difficulté d'accès aux équipements, complexité des usages, diversité des compétences à mettre en œuvre...). Dans un contexte où les services publics se dématérialisent de plus en plus, l'agglomération s'attachera à mener et à soutenir des actions spécifiques pour éviter l'exclusion de ce public-cible.



ENJEU 3

SOUTENIR LA VITALITÉ CULTURELLE ET SPORTIVE DU TERRITOIRE



ENCOURAGER LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES, VECTEURS DE LIEN SOCIAL



- permettre aux habitants de découvrir leur territoire autrement et ainsi participer à forger un sentiment d'appartenance,
- appuyer l'attractivité et le rayonnement du territoire en terme de développement économique et de qualité de vie,
- favoriser les échanges, les rencontres et le vivre ensemble entre les habitants et usagers,
- soutenir et valoriser les autres politiques déployées par l'agglomération (tourisme, patrimoine, environnement, emploi...).

La mise en œuvre du contrat local d'éducation artistique (CLEA), l'organisation d'événements itinérants d'envergure, le soutien à des associations et à des acteurs locaux, la gestion d'équipements sportifs qui accueillent 8 500 élèves par an et le développement du sport à haut niveau avec notamment la création du dojo à Nogent-sur-Oise sont autant d'actions qui illustrent cette ambition.

MININ

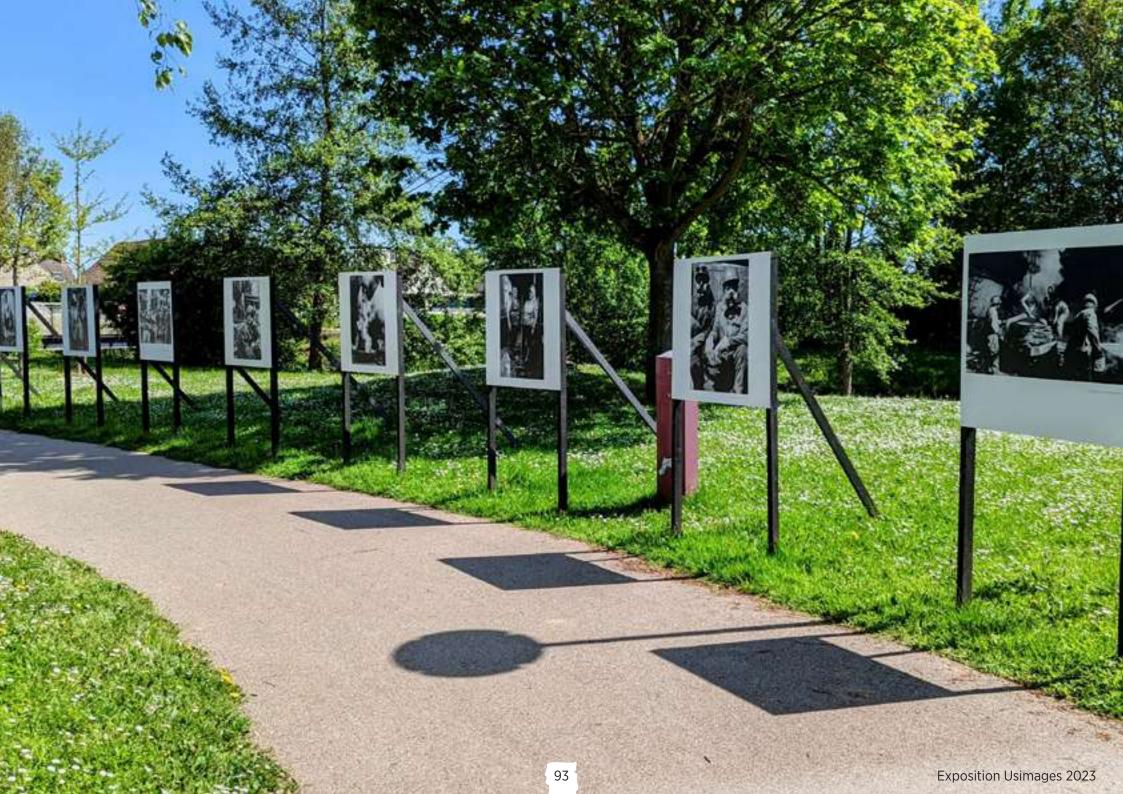
CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fa or

Favoriser le développement d'une offre culturelle permettant d'ouvrir des horizons multiples pour tous les publics en les brassant sur l'ensemble du territoire et en maillant toutes les structures porteuses.











ACTIONS À POURSUIVRE

POURSUIVRE L'ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

La culture, compétence partagée avec les communes, occupe une place importante dans les projets menés par l'ACSO. Deux festivals structurants et unanimement reconnus illustrent aujourd'hui ce dynamisme: le festival Mosaïque et le parcours photographique Usimages. Le festival des clochers participe également à amener la culture au plus près des habitants. L'organisation des Escales devient également un rendez-vous marquant qui met en valeur l'ADN du territoire.

L'évolution du dispositif CLEA, qui tend vers l'organisation de résidences mission sur le territoire, participe à l'ouverture de la culture à un plus large public au-delà du public scolaire quel que soit leur âge via les services municipaux et les associations de la culture, du champ social....

Toujours dans l'objectif de rendre la culture accessible à tous, le pass Agglo qui permet aux habitants du territoire de bénéficier de tarifs préférentiels dans les équipements culturels et sportifs associés sera conforté et des réflexions pour l'étendre seront engagées.







Lauréate du label Terre de Jeux 2024 et retenue en tant que Centre de préparation aux Jeux pour le judo et le para judo, l'ACSO s'investit pleinement dans l'organisation des Jeux Olympiques en France. Afin de mettre en avant cette participation, l'Agglomération accompagnera, en lien avec les communes, l'accueil de délégations étrangères sur le territoire par une campagne de communication efficace pour faire rayonner l'agglomération et fédérer ses habitants autour de cet évènement.

PROMOUVOIR LE SPORT PLUS LARGEMENT SUR LE TERRITOIRE

L'action de l'agglomération en faveur du sport et de la pratique sportive, véritable enjeu de santé publique, devra également se prolonger au-delà des Jeux Olympiques. Les équipements sportifs qui maillent le territoire de l'agglomération ont vocation à accueillir les établissements scolaires, les clubs et les évènements sportifs, qui contribuent à faire de l'ACSO un territoire sportif, dynamique et toujours plus attractif.

Avec la réalisation du Dojo à Nogent-sur-Oise, les habitants auront accès à un équipement local de grande qualité, capable d'accueillir des compétitions de grande ampleur, à rayonnement départementales, régionales et nationales.



FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE:



offrent un potentiel de développement important aux expériences culturelles. Lorsqu'ils sont bien pensés et simple d'utilisation, ces ressources ont de nombreux atouts: harmonisation et valorisation de l'offre culturelle, renouvèlement des publics et enrichissement des visites et de la médiation. Dans ce cadre, à chaque manifestation, l'Agglomération s'attachera à étudier l'outil le plus approprié (parcours interactif, QRCode, application, utilisation de la réalité virtuelle, vidéos immersives...). Les arts numériques pourraient également être valorisés dans le cadre des résidences-missions organisées dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA).



ACTIONS NOUVELLES

AMÉLIORER LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES VILLAGES RURAUX

L'agglomération dispose d'un patrimoine historique. naturel, industriel qui mérite d'être davantage valorisé. Une nouvelle programmation culturelle complémentaire pourrait être proposée par l'agglomération, en lien avec les communes, pour mettre en lumière ce patrimoine et les villages ruraux. Cela pourrait se traduire par la création d'un parcours d'animation autour des vieux lavoirs et fontaines utilisant les chemins de randonnées ou de manifestation sous l'angle des thèmes communs de l'eau et de la pierre. La réalisation d'un parcours fléché sur l'axe Saint-Leu d'Esserent - Creil pourrait également être envisagée.







Contribution du Conseil de Développement et de Transition Ecologique - 2022

[préconisations citoyennes sur la future feuille de route de l'agglomération]



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE D'ENSEMBLE

ORT – Convention Opération de Revitalisation Territoriale « Cœur d'agglomération Creil Sud Oise » – 2020

[document qui poursuit l'objectif d'améliorer la cohérence entre la redynamisation du centre-ville de Creil et la revitalisation des centres-villes de Nogent-sur-Oise et Montataire]

CRTE - Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique - 2021

[contrat intégrant l'ensemble des démarches, programmes et dispositifs dans lesquels l'ACSO est engagée via la transition écologique et la cohésion du territoire]

SCOT - Schéma de Cohérence Territorial du Grand Creillois - en cours de révision

[définition de la planification stratégique en termes d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et d'implantations commerciales à l'échelle de l'ACSO et de la CCLVD]

ORIENTATION 1 – ŒUVRER POUR FAIRE DE L'ACSO UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE, MOBILISÉ POUR L'ENVIRONNEMENT

Plan Paysage - 2019

[proposition de 50 actions de valorisation du patrimoine du territoire autour de marqueurs forts : la pierre, l'eau et le patrimoine industriel du cœur d'agglomération]



Plan Air - 2022

[feuille de route pour améliorer la qualité de l'air, adossée à une étude d'opportunité portant sur la création d'une zone à faibles émissions mobilité]

Rapport Atlas de la Biodiversité Communale - 2023

[inventaire des espèces animales et végétales du territoire pour favoriser la préservation du patrimoine écologique local]

PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial - 2023

[document fixant les objectifs à atteindre en matière de réduction des effets du changement climatique]

PAT - Plan Alimentaire Territorial - en cours d'élaboration

[démarche collective visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires et développer une alimentation durable et de qualité, accessible à tous]

PLPDMA - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - en cours d'élaboration

[coordination d'un ensemble d'actions de réduction des quantités de déchets produits par les habitants et les acteurs économiques]

Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux - à venir

[stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine]

ORIENTATION 2 – AGIR POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE AUX MOBILITÉS TOUJOURS PLUS DURABLES

Schéma intercommunal des circulations douces - 2013

[développement des circulations douces du territoire par la réalisation d'itinéraires dédiés aux vélos, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite]

Stratégie opérationnelle du projet Gare Cœur d'Agglo - 2019

[définition d'une feuille de route opérationnelle par secteur du projet urbain et ferroviaire]



PDM - Plan de Mobilité du Grand Creillois - 2022

[planification des orientations du territoire en matière de mobilité, mutualisées avec cinq intercommunalités du sud de l'Oise]

Sd'AP - Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé - 2023

[programmation de la mise en accessibilité des différents types de transport et des points d'arrêt du réseau AXO]

ORIENTATION 3 – S'ENGAGER POUR CONSTRUIRE UN TERRITOIRE UNIFIÉ, AU SERVICE D'UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE

Schéma intercommunal de mutualisation des services - 2019

[organisation de la mise en commun de moyens, d'équipements, matériels ou personnels entre la communauté d'agglomération et ses communes membres]

Feuille de route numérique - 2019

[vision stratégique de l'agglomération pour accompagner la transformation numérique du territoire]

CTL - Contrat Territoire Lecture - en cours d'élaboration

[développement de la coopération des bibliothèques et médiathèques municipales en faveur du rayonnement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire]

ORIENTATION 4 – ENTREPRENDRE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Schéma de développement commercial - 2018

[affirmation d'une stratégie partagée en matière de développement commercial à l'échelle de l'agglomération]

Contrat de Rayonnement Touristique - 2021

[création d'un espace de rayonnement touristique contribuant à l'attractivité régionale, une nouvelle destination touristique nommée « Vallée de l'Oise et de la Pierre », sur les territoires de l'ACSO et de la CCPOH]







ORIENTATION 5 – S'INVESTIR POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET POUR TOUS

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance - 2020

[établissement d'un partenariat actif et permanent entre organismes apportant une contribution à la sécurité des citoyens pour prévenir les faits de délinquance et lutter contre l'insécurité]

PERR - Protocole d'engagements renforcés et réciproques - 2021

[rénovation du contrat de ville de 2015 jusqu'à fin 2022, déclinant les mesures prises par l'Etat, les collectivités locales et les partenaires en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville]

PTLCD - Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations - 2021

[formalisation des orientations de l'agglomération et ses partenaires du contrat de ville en matière de lutte contre les discriminations pour garantir l'égalité de traitement de tous les habitants notamment en matière d'emploi, d'habitat, de gestion des ressources humaines et d'accès aux droits]

NPNRU - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - 2022

[déploiement d'interventions en matière d'aménagement, d'habitat, de peuplement et de mobilité pour assurer la transformation urbaine et sociale de deux quartiers prioritaires du territoire : le quartier des Hauts de Creil et le quartier des Martinets à Montataire]

CLEA – Contrat Local d'Education Artistique – 2023

[accompagnement de résidences d'artistes ou de collectifs d'artistes sur l'ensemble du territoire pour réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture]

PLH - Plan Local de l'Habitat - 2023

[projet politique et stratégique conçu pour répondre aux besoins en logements et en hébergements, réhabiliter et améliorer le parc de logements existants et favoriser la mixité sociale]

CdV - Contrat de ville - en cours de révision pour la période 2024-2030

[déploiement d'actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaire de la politique de la ville (les Hauts de Creil, les Martinets à Montataire, les Rochers, les Coteaux à Nogent-sur-Oise, Bellevue - Belle-Visée à Villers-Saint-Paul) pour réduire les écarts de situation entre les habitants]

ACRONYMES

ACSO - Agglomération Creil Sud OiseARS - Agence Régionale de Santé

AXO - Nom du réseau de transport en commun de l'agglomération
 AXO+ - Nom du réseau de lignes de transport à la demande

de l'agglomération

ALUR - Loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

CAC – Communauté d'Agglomération Creilloise

CAF - Caisse des Allocations Familiales

CCLVD - Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée **CCPOH** - Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

CLEA - Contrat Local d'Enseignement Artistique
 CNAM - Conservatoire National des Arts et Métiers
 CRTE - Contrat de Relance et de Transition Ecologique

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

ENR&R - Energies Renouvelables et de Récupération

EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GCA - Projet Gare Cœur d'Agglo

GHPSO - Groupe Hospitalier Public Sud Oise

GMAO - Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur

GTB - Gestion Technique du Bâtiment

GWh - Gigawattheure

IOS - Initiative Oise Sud

IUT - Institut Universitaire de Technologie

JoJeux Olympiques

MJD - Maison de la Justice et du Droit

OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 OPAH-RU – Opération Programmée d'Amélioration de

l'Habitat - Renouvellement Urbain

- Opération de Ravalement des Façades Obligatoire

ORI - Opération de Restauration Immobilière

PAT - Plan Alimentaire Territorial
PCAET - Plan Climat Air Energie
PEM - Pôle d'Echange Multimodal
PDU - Plan de Déplacements Urbains

PDM – Plan de Mobilité

PGSSE - Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

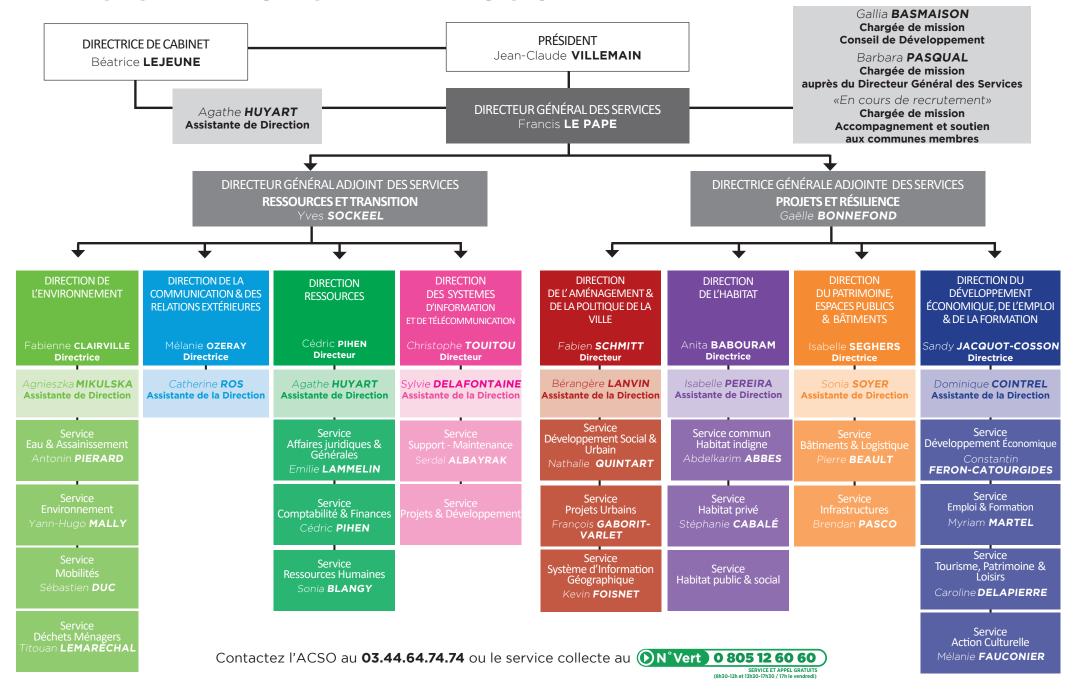
PLH - Plan Local de l'HabitatPLU - Plan Local d'Urbanisme

PSO - Communauté de Communes Pierre Sud OisePTCE - Pôle Territorial de Coopération Economique

SMDO - Syndicat Mixte du Département de l'OiseSNCF - Société Nationale des Chemins de Fer français

ZAN – Zéro Artificialisation Nette

LES SERVICES DE L'ACSO



Construire ensemble l'avenir de notre territoire!



24, rue de la Villageoise - 60 106 CREIL CÉDEX contact@creilsudoise.fr - 03 44 64 74 74



Pour ne manquer aucune information, rendez-vous sur notre site internet



